

"L'essor du Québec se poursuit, mais à un rythme moins rapide que celui de l'Ontario, de sorte que l'écart entre les deux provinces s'élargit d'année en année. Ainsi, les investisseurs au Québec en 1966 seraient, selon les prévisions, de l'ordre de \$4.5 milliards, soit une progression de 9% par rapport à 1965, tandis que ceux de l'Ontario, en augmentation de 14%, atteindraient \$6.5 milliards. Il y a lieu de se féliciter toutefois d'une augmentation de plus de 18% des investissements dans l'industrie manufacturière du Québec. Il semble que le développement accéléré de l'infrastructure économique entrepris par le gouvernement de la Province commence à porter fruit."

M. Louis Hébert, président
Banque Canadienne Nationale

LES 4

292-65/1-69/34
ÉCOLES DES H.E.C.
Bibliothèque,
535 Viger,
MONTREAL 24, P.Q.

BIBLIOTHÈQUE DE
13 DEC 1966
L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES
COMMERCIALIS

IS

HEBDOMADAIRE D'INFORMATION FINANCIÈRE, INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE

635 HENRI-BOURASSA EST

MONTREAL 12

25 cents

D'après le Conseil Economique du Canada:

Le fabricant ne peut considérer son marché comme étant "à l'abri"

La mise au point rapide de meilleures matières et de méthodes nouvelles de transformation exige du fabricant qu'il mette fortement l'accent sur la création de nouveaux produits, s'il ne veut pas courir le risque de se voir dépasser par les événements. Le Conseil Economique du Canada arrive à cette conclusion que tout homme d'affaires connaît déjà, mais avec d'excellentes suggestions sur une documentation valable pour chacun des secteurs de l'activité économique.

Ces quelques lignes ont tout simplement pour but d'inciter le fabricant à examiner d'un oeil nouveau ses produits et ses méthodes de fabrication afin de découvrir s'il ne pourrait pas améliorer le rendement, la présentation ou le prix de revient de ses produits grâce à l'utilisation de matériaux et de procédés plus perfectionnés.

L'aspect séduisant des nouveaux produits et les nouvelles présentations d'anciens produits qui surgissent sur le marché à un rythme toujours croissant démontrent que, de nos jours moins que jamais auparavant, le fabricant ne peut considérer son marché comme étant "à l'abri". Il doit mettre davantage l'accent sur la mise au point de nouveaux produits et se tenir au courant des progrès réalisés dans les matériaux employés et les procédés de fabrication. Tout programme sérieux de rénovation des produits devrait envisager les avantages d'un recours à de nouvelles matières et méthodes à intervalles réguliers. Une matière nouvelle permettra d'accroître le rendement ou de diminuer le prix de revient, mais aussi de concevoir

le produit sous une forme plus séduisante et d'élargir ainsi les débouchés tout en accélérant l'expansion de la firme. Il se peut qu'une des plus récentes méthodes de travail des métaux constitue la solution toute indiquée d'un casse-tête actuel de fabrication. On peut prédire par exemple, sans trop risquer de se tromper, qu'on se servira de plus en plus de l'usinage électro-chimique dans la fabrication des matrices.

Il existe plusieurs organismes qui sont disposés à renseigner les fabricants sur le perfectionnement des produits et ce, à titre gratuit, à moins que le fabricant ne leur demande d'effectuer des recherches supplémentaires.

Une étude constante et méthodique des études et des publications commerciales est indispensable à qui veut se tenir au courant des progrès réalisés dans les matières et les procédés industriels et constitue une aide extrêmement précieuse pour la mise au point de produits.

Bien que rien ne puisse remplacer une lecture systématique et approfondie des publications sur le sujet qui nous occupe, il existe

plusieurs organismes pour aider les fabricants à résoudre leurs problèmes d'amélioration de leurs produits et de leurs procédés industriels. Certaines de ces sources importantes d'orientation et de renseignements suivent.

L'homme d'affaires peut recourir à plusieurs organismes pour obtenir les renseignements nécessaires à bien faire fonctionner son entre-

prise. Le gouvernement fédéral offre plusieurs services qui méritent d'être considérés. Le Service de renseignements techniques du Conseil national de recherches a des bureaux locaux dans la plupart des provinces, dans lesquels se trouvent des ingénieurs itinérants qui visiteront le fabricant, sur la demande de celui-ci, et lui fourniront les renseignements techniques demandés.

Le ministère fédéral et les ministères provinciaux de l'Industrie sont en train de promouvoir les industries de transformation et sont désireux d'offrir des conseils dans la mesure du possible.

La Direction de l'esthétique indus-

trielle, du ministère de l'Industrie, à Ottawa, a été créée pour promouvoir l'invention et la mise au point de nouveaux produits.

Les fournisseurs demeureront toujours une source primordiale de renseignements sur le choix des matières disponibles, bien que le jugement propre du fabricant est souvent indispensable lorsqu'il s'agit de décider laquelle des diverses sortes de matières et matériaux, de qualité satisfaisante, constituera le meilleur choix.

N.D.L.R. Il nous fera plaisir de vous communiquer tous détails relatifs à vos questions sur les différents sujets énoncés plus haut.

CLAUDE MOQUIN

WESTON: la plus grande entreprise manufacturière au Canada

Pour la première fois de son histoire, la compagnie George Weston Ltd. a révélé toutes les ramifications de son empire. La grande première a eu lieu mercredi dernier, devant le comité parlementaire chargé d'étudier les prix à la consommation. L'empire Weston est demeuré jusqu'à ces derniers temps un mystère. Le dernier rapport annuel de la compagnie donnait pour la première fois quelques indications sur les ventes réalisées par le groupe Weston. Mais nul ne savait exactement ce qu'était au juste l'empire Weston. On soupçonnait son ampleur dans certains milieux mais on doutait toujours qu'une compagnie canadienne puisse avoir des ramifications aussi poussées. Au total, l'empire nord américain de Weston se compose de 150 compagnies canadiennes et américaines qui réalisent des ventes de près de \$3 milliards.

Les intérêts de la compagnie Weston représentent \$793 millions bien qu'aucune compagnie du groupe soit une banque ou une compagnie d'assurances. Weston est uniquement une compagnie manufacturière et commerciale. En plus de Loblaw, Weston, entre autres choses, contrôle British Columbia Packers la plus importante poissonnerie du Canada, Dionne de Montréal, la chaîne de pharmacies Tamblin de Toronto, 40% des supermarchés Sobeys d'Halifax et les supermarchés Power de Toronto. Ajoutez à cela Eddy Paper, Sommerville Industries, les biscuits Weston et McCormick, Westfair Foods, et vous n'avez encore qu'une petite idée de l'empire de Garfield Weston qui, en 1928, acquerrait sa première compagnie, une petite condiserie de Brandford en Ontario.

Aujourd'hui, Weston possède 1,850 supermarchés ou magasins, 80 usines et 250 entrepôts en plus de s'approvisionner par un système de franchises 1,500 magasins ou supermarchés. Aux Etats-Unis, Weston contrôle Loblaw Inc. et Na-

tional Tea et se trouve ainsi l'une des plus importantes entreprises de supermarchés aux Etats-Unis.

Mais les membres du comité parlementaire n'ont pas tout vu, puisqu'il n'a pas été fait mention des intérêts de George Weston en Euro-

pe, en Angleterre principalement, et aussi en Afrique du Sud.

Fait à noter, les profits globaux du groupe n'ont pas été révélés. Probablement d'ailleurs que M. Weston en a une idée aussi confuse que celle du public.

Un cadeau du Jour de l'An aux automobilistes

Une baisse de 4 p. 100 des primes d'assurance-automobile à Montréal

Les automobilistes de Montréal et du secteur Sherbrooke-Lennoxville paieront en moyenne quatre pour cent de moins pour leurs primes d'assurances-automobile pour les polices qui seront souscrites ou renouvelées après le 1 janvier 1967, annonce la Fédération des assureurs du Canada.

Il y aura cependant peu de changements ou une légère baisse d'un ou de deux pour cent dans les autres régions de la province, à l'exception du district de Hull où il y aura une augmentation de cinq pour cent.

Dans l'ensemble

Pour l'ensemble du Canada, la hausse des primes d'assurances-automobile n'atteindra pas même un pour cent.

Toutefois, d'une province à l'autre, les modifications de tarifs varieront considérablement.

Les tarifs seront réduits dans la plupart des régions du Québec, de la Colombie-Britannique et de l'île du Prince-Edouard. Ils augmenteront en moyenne légèrement dans les provinces d'Ontario et de Terre-Neuve et ils subiront des hausses importantes en Nouvelle-Ecosse, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Alberta.

En Saskatchewan, où les tarifs d'assurances-automobile sont nationalisés, les tarifs de 1967 ne seront probablement pas annoncés avant plusieurs mois. Ils avaient subi une hausse de 11% au printemps 1966.

Moins de réclamations

Dans l'ensemble du pays, la situation s'est légèrement améliorée et le nombre des réclamations d'assurance par voiture a légèrement diminué. Par contre, le coût moyen de chaque accident augmente constamment. En Colombie-Britannique, au Québec et dans l'île du Prince-Edouard la diminution de la fréquence des accidents a plus que compensé l'augmentation de leur coût et, en conséquence, les tarifs seront réduits.

La plupart des compagnies d'assurance modifieront les tarifs sur les polices souscrites et renouvelées après le 1 janvier 1967. Pour chaque conducteur en particulier, les variations de tarifs peuvent être beaucoup plus prononcées que les moyennes régionales et les assurés qui désirent des renseignements sur les tarifs qui leur seront appliqués devront s'adresser à leur agent ou au représentant de leur compagnie d'assurance.

La plupart des compagnies utiliseront en 1967 un nouveau système de classification; elles accorderont une réduction plus importante aux conducteurs qui n'ont pas eu d'accident depuis trois ans et plus. L'escompte a été porté de 35 à 40 pour cent dans ce cas.

M. Thomas N. Beaupré accède à la présidence de Domtar

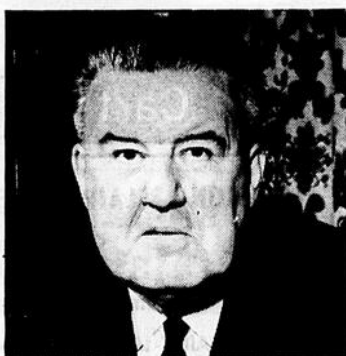
M. Thomas N. Beaupré, président du Conseil d'administration de Domtar Limited vient d'accéder à la présidence de cette entreprise en remplacement de M. W.N. Hall, qui a remis sa démission récemment des postes de président de Domtar et de membre du Conseil d'administration, pour des raisons personnelles.

M. Beaupré a exprimé ses regrets relatifs à la démission de M. Hall en soulignant le progrès et l'accroissement connus par Domtar sous la présidence de M. Hall.

M. Beaupré qui est né à Montréal en 1917, a fait ses études à l'Université McGill et il a fait partie du service civil fédéral d'abord au ministère du Commerce, puis au ministère de la Production de défense, à titre de sous-ministre adjoint.

Monsieur Beaupré est entré à la Canadian Chemical & Cellulose Co. Ltd. en 1953 à titre de secrétaire et vice-président. Au début de l'année 1947, il se rendit à Vancouver pour occuper le poste de vice-président à la direction de Columbia Cellulose Co. Ltd. et de Celgar Limited. En 1958, il était nommé président de ces deux entreprises.

En 1961, monsieur Beaupré était nommé président de British Colum-



bia Forest Products Limited, puis président du conseil en 1964.

Au début de 1966, on annonçait son élection à la présidence du conseil de Domtar Limited et il devint président de la Société à la fin de l'année.

Monsieur Beaupré est également membre du conseil d'Argus Corporation et de plusieurs autres entreprises, dont la Banque Royale du Canada; CAE Industries Ltd. et sa filiale B.C. Air Lines Ltd.; Hudson's Bay Co., Hudson's Bay Oil and Gas Co. Ltd.; et la Compagnie Canadienne de l'Exposition Universelle de 1967. Il est aussi gouverneur de l'Association Canadienne des Exportateurs et membre du Comité Canado-américain.

Les plans de retraite privés devront subir des ajustements

L'inflation persistante fait qu'il devient de plus en plus pressant pour les employeurs d'ajuster les pensions qui sont présentement versées aux employés retraités. Etant donné que les prestations émanant du régime de rentes du Québec et de la Loi sur la sécurité de la vieillesse s'accroîtront au même rythme que le niveau des gains au Canada, il est hors de tout doute que les régimes privés seront éventuellement contraints d'incorporer de semblables ajustements à leurs prestations de retraite.

Jusqu'à présent, lorsque certains régimes ont apporté des ajustements aux pensions en cours d'acquisition, ils ont généralement eu recours à des ajustements d'ordre arbitraire plutôt qu'à des ajustements reflétant directement les fluctuations du coût de la vie.

Le but théorique d'un régime de retraite consiste à permettre au retraité de jouir d'un niveau de vie relié à celui qu'il a connu avant la retraite; si l'on veut atteindre ce but, le régime doit prévoir, de façon directe, l'ajustement des prestations après la retraite.

Deux concepts fondamentalement différents permettent d'y arriver; ce sont les rentes dites variables et les rentes reliées au coût de la vie.

Rentes variables

En principe, une rente variable est une rente dont les mensualités sont fonction directe de la valeur des titres qui composent la caisse à même laquelle est payée la rente. Une telle caisse est généralement investie dans des actions ordinaires et des valeurs immobilières.

La rente mensuelle provenant d'un tel arrangement est exprimée en terme d'unités plutôt qu'en terme de dollars. Suivant la valeur marchande de la caisse, on attribue, périodiquement, une valeur monétaire à chacune de ces unités.

Théoriquement, les variations dans la valeur de la caisse refléteront les fluctuations du coût de la vie causées par l'inflation des prix. Bien qu'à longue échéance une corrélation certaine existe entre les indices d'actions ordinaires et ceux du coût de la vie, l'on a fréquemment observé qu'à courte échéance, ils variaient de façon diamétralement opposée. Nous sommes justement dans une période où les indices

d'actions ordinaires accusent une forte tendance vers la baisse, alors que le coût de la vie s'est accru. Durant cette période, les rentiers qui touchent de telles rentes variables verront leurs paiements de rente diminuer, malgré un besoin croissant d'argent.

Cette situation illustre l'un des aspects de la rente variable qui constitue, à la fois, son principal avantage et son plus sérieux désavantage. Le récipiendaire doit accepter le risque d'une moins-value toujours possible.

Rentes reliées au coût de la vie

Contrairement au principe de la rente variable, les rentes reliées au coût de la vie sont ajustées suivant un indice externe, ordinairement l'indice des prix au consommateur, indépendamment de la valeur de l'actif sous-jacent à cette rente. Il devient donc évident que le régime de retraite et la caisse doivent prévoir le coût additionnel de ces ajustements. En effet, comme ces ajustements ne résultent pas directement d'une valeur accrue des titres composant la caisse, l'employeur doit y suppléer en versant des sommes additionnelles. Vraisemblablement un surplus peut surgir dans la caisse lorsque la valeur des titres qui composent la caisse s'accroît plus rapidement que le coût de la vie ou lorsque la valeur de la caisse demeure constante et que le coût de la vie fléchit.

L'employeur qui décide d'offrir des rentes reliées au coût de la vie assume, par le fait même, le risque d'un coût de la vie croissant.

Généralités

Avant de passer à l'instauration d'un régime prévoyant l'ajustement

L'ASSOCIATION PROVINCIALE DES ASSUREURS-VIE DU QUÉBEC



J. Paul Deschênes, C.L.U.



Maurice Fortin, C.L.U.

Lors de l'assemblée générale annuelle, J.-Paul Deschênes, C.L.U. de Montréal a été élu président du Conseil et Maurice Fortin, C.L.U. de Val d'Or, président. Les autres officiers élus sont: vice-président du conseil Claude Beauchamp, C.L.U., Montréal - président désigné, Pierre Hamel, C.L.U., Québec - vice-président, Jean R. Brillant, C.L.U., Rimouski - trésorier, Gilbert Mullie, C.L.U., Montréal - secrétaire, Roger Ethier, C.L.U., Montréal.

des prestations après la retraite, on doit s'assurer que le niveau des prestations basées sur le salaire ultime semblerait être la première étape à franchir.

Pour ce faire, le plus simple consiste à se servir d'une formule suivant laquelle les prestations sont basées sur une moyenne du salaire touché durant une courte période précédant immédiatement la retraite. De cette façon, les prestations reflètent les variations de salaire apportées par l'inflation et les promotions qui se sont succédées tout au long de la carrière de l'employé auprès de son employeur.

Une autre alternative consiste à baser les pensions sur les salaires effectivement touchés, année par année, et d'ajuster chaque crédit annuel de pension en fonction des changements survenus au sein de l'indice des prix au consommateur depuis cette année jusqu'à l'année

de la retraite. En procédant de cette façon, les pensions tiennent compte des fluctuations de salaires causées par l'inflation, sans trop accorder de poids aux augmentations dues à l'avancement de l'employé.

Après avoir mis sur pied des prestations de retraite adéquates, de même qu'un système d'ajustements après la retraite, l'employeur doit bien faire comprendre à ses employés que les rentes variables et les rentes reliées au coût de la vie présentent, toutes deux, une particularité pour le moins inquiétante, à savoir: elles peuvent aussi bien décroître que s'accroître. A moins que ceci ne soit clairement compris, le mécontentement pouvant résulter d'une ou plusieurs diminutions des prestations mensuelles pourrait détruire les bonnes relations qu'un tel régime avait permis d'établir entre l'employeur et ses employés.

Le transport des marchandises

Air France modernise ses installations à Dorval

Le service Fret d'Air France sera installé dès le mois prochain dans de nouveaux et vastes locaux à l'Aéroport International de Montréal. Les services de ventes et de gestion du fret occuperont également de nouveaux locaux à Dorval.

Les nouvelles installations seront trois fois plus grandes que les précédentes, dans le but non pas d'entreposer plus de marchandises, mais plutôt de faciliter l'utilisation de nouveau matériel de levage et de chargement. Les "igloos" contenant toutes les marchandises groupées sur des palettes spéciales sont en effet chargés à bord du cargo Pélican d'Air France grâce à des tracteurs rapides, des élévateurs automatiques et des chariots spéciaux.

Ainsi, treize grandes palettes contenant jusqu'à plus de quarante tonnes de fret peuvent être préparées avant l'arrivée de l'avion pour être embarquées dès la fin du déchargement des marchandises à l'arrivée.

Le programme du service Pélican d'Air France entre le Canada et l'Europe prévoit actuellement trois vols hebdomadaires en plus du transport quotidien de fret par Boeing 707 Intercontinental régulier vers Paris. Là les correspondances sont immédiates pour acheminer les marchandises vers tous les pays d'Europe, y compris l'U.R.S.S., ainsi que vers l'Afrique, le Moyen et l'Extrême Orient.

C'est à la suite d'une étude de l'amélioration des méthodes et de

l'efficacité qu'a été décidé le transfert à l'Aéroport International de Montréal de tous les services de fret, a révélé un porte-parole d'Air France. Les rapports avec les services techniques sont ainsi facilités et les destinataires devraient bénéficier d'un service encore amélioré.

CHAMBRE d'IMMEUBLE DE MONTRÉAL



GEORGE E. JOHNSON
nouveau président

Monsieur George E. Johnson de la firme St. Francis Realty Co. Ltd. de Westmount fut récemment élu président de la Chambre d'Immeuble de Montréal. M. Johnson, les nouveaux officiers et directeurs entrèrent officiellement en fonction au cours de l'assemblée annuelle de la Chambre qui se tiendra à l'hôtel Windsor le 26 janvier prochain. M. Johnson est directeur et gérant général des ventes de la firme St. Francis Realty Co. Ltd. et directeur de la Chambre d'Immeuble de Montréal depuis six ans. Également élu au Comité administratif: Col. John A. Hutchins, Faust Realities Co. Ltd., 1er vice-président; Gilles Asselin, les Imm. Claremont Realities Inc., 2e vice-président; Jean B. St-Pierre, J. Saint-Pierre Inc., secrétaire-trésorier honoraire; Alex M. Macaulay, Major Real Estate Ltd., président sortant de charge.

Autres directeurs élus: Stan Egar, The Morgan Trust Co.; John A. Ganas, A.E. LePage (Quebec) Inc.; Maurice Goulet, Les Immeubles Goulet Enrg.; Phil La Ferrière, Les Immeubles G & L Realities; James M. Mills, Westmount Realities Co. Ltd.; Norman Orr, Norman Orr Realities Inc.; David Ransen, Brentwood Realities Inc.; Cy J. Smith, Abbott & Smith Ltd.

Nominations

M. Fernand Dubois, président de l'Association des Fournisseurs d'Hôtels et Restaurants, de Montréal, annonce la nomination de M. Gérard Huot de Montréal, au poste de gérant administratif de l'Association. M. Huot entre immédiatement en fonctions.

M. Huot sera responsable de l'administration générale de l'Association ainsi que de la direction de l'Exposition annuelle nationale des Fournisseurs d'hôtels, restaurants et institutions. L'exposition de 1967 aura lieu du 30 janvier au 2 février au Palais du Commerce de Montréal.

Cartes d'affaires

SAMSON, BELAIR, COTE, LACROIX et ASSOCIÉS

Comptables agréés

MONTREAL • QUEBEC • RIMOUSKI

360, rue SAINT-JACQUES, Montréal

VI. 2-4691

LAURIN, LAURIN, BEAUDRY INC. DOMINION INSURANCE AGENCIES LIMITED

COURTIERS D'ASSURANCE AGRÉÉS

TOUR DE LA BOURSE PLACE VICTORIA MONTREAL 3

861-4761

J. LEVASSEUR Inc.

IMMEUBLE

635 est, boul. HENRI-BOURASSA, Montréal

Tél.: DU. 1-7788



les meilleurs tabacs de La Havane importés

vous les trouverez partout où on vend de fins cigares

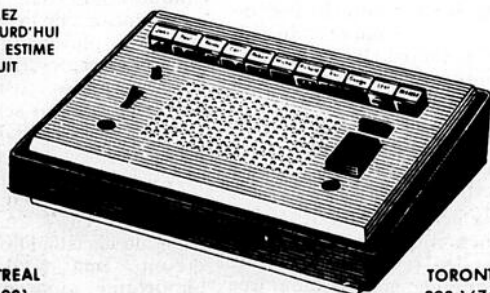
BELVEDERES • PETIT CORONAS • CORONA GRANDES

ELECTRO VOX NOUVEAU, COMPACT!

SE PAIE DE LUI-MÊME

Bien que compact, cet appareil à transistors, est très puissant; il s'actionne automatiquement au moyen de boutons et est garanti pour 10 ans.

APPELEZ
AUJOURD'HUI
POUR ESTIMER
GRATUIT



MONTREAL
739-1981

TORONTO
898-1676-7

WINTERS: 160,000 nouveaux emplois au Canada en 1967

Le ministre du Commerce, M. Robert H. Winters, a prédit que la réalisation de son objectif d'exportations de 11 1/4 milliards de dollars pour 1967 pourrait créer 160,000 nouveaux emplois au Canada.

Prenez la parole à un dîner à l'occasion du 10^e anniversaire de l'Industrial Management Club of South Waterloo, à Galt, M. Winters a dit qu'on ne pourrait créer ces nouveaux emplois que si l'accroissement de ces exportations représentait une plus grande productivité et non pas une distraction des besoins nationaux.

Faisant le point de la situation commerciale actuelle, le ministre a souligné que les exportations avaient jusqu'ici augmenté de 20% par rapport à l'an passé et que la réalisation des 10 milliards prévus pour 1966 représenterait un accroissement de 70% sur le total d'il y a tout juste cinq ans.

Les répercussions

Quelles seront les répercussions économiques d'un tel montant d'exportation? Il y a bien des méthodes d'évaluation, mais quel que soit le critère, les conséquences de cet accroissement seront formidables. Tout d'abord, il annulera le volume élevé des importations et nous offrira un des quelques moyens de réduire notre déficit au comptecourant. Une des conséquences les plus directes sera la création de nouveaux emplois pour notre main-d'oeuvre en voie d'expansion.

Notre effectif ouvrier atteint en effet 7.4 millions de dollars et notre production nationale est estimée à plus de 57 milliards de dollars. La production par ouvrier est donc d'environ \$7,800. Si les exportations en 1967 dépassent de 11/4 milliard de dollars celles de 1966 et si toute cette augmentation résulte d'une plus forte production plutôt que d'un détournement aux dépens de la consommation inté-

rieure, il nous faudra quelque 160,000 recrues pour produire les biens et services requis pour cette hausse des exportations; 160,000 nouveaux emplois. Cet objectif en soi en vaut la chandelle. Si chaque société s'occupe des exportations comme elle le devrait et si nous pouvons compter sur l'appui intégral et énergique des chefs d'entreprise, je suis certain que nous pouvons, sur le plan des exportations, atteindre un chiffre digne de notre Centenaire.

La concurrence

Mais une telle amélioration de notre rendement en commerce extérieur appelle une autre hausse rapide des exportations de biens fabriqués et de produits très ouverts. Les produits ouverts représentent maintenant une plus faible part des exportations canadiennes et une plus grande part des importations que dans tout autre pays industrialisé. Par contre, une des caractéristiques frappantes du commerce mondial est le fait que les exportations de produits fabriqués se sont accrues plus rapidement que les ventes de matières industrielles et de produits primaires. De plus les exportations des produits les plus ouverts ont augmenté plus rapidement en général que celles de matières premières et mi-ouvrées. Je suis porté à croire que nous saurons bien réaliser d'autres hausses considérables dans l'exportation des produits fabriqués et des matières très ouverts mais pour y parvenir, nous devons conserver une échelle de frais qui nous maintiendra à la hauteur de la concurrence.

Les produits ouverts

"Les produits ouverts représentent maintenant une plus grande part des importations canadiennes et une plus grande part des importations que dans tout autre pays industrialisé," a-t-il annoncé. Cette situation existe même si les exportations de produits manufacturés ont augmenté plus vite que les matériaux industriels et les produits primaires dans le commerce mondial.

M. Winters a insisté sur la nécessité de maintenir au Canada une structure des prix de revient permettant de soutenir la concurrence, si l'on veut le progrès rapide des exportations de produits très ouverts.

Il a par ailleurs exprimé son inquiétude devant les tendances inflationnistes et l'augmentation des prix de revient qui réduisent les profits de la productivité par "une marge d'une importance inquiétante".

"Si ces tendances se maintiennent, elles pourraient miner sérieusement notre aptitude à la concurrence sur les marchés internationaux."

Il a encore soutenu qu'une productivité accrue dépendait dans une large mesure de la façon de trouver "les meilleurs moyens d'utiliser nos ressources humaines".

Besoin de travailleurs qualifiés

"Le Canada a réussi de façon remarquable" à attirer des ouvriers spécialisés de l'étranger," mais il est peu probable que nous puissions compter aussi complètement sur ces sources à l'avenir."

Le besoin de personnes qualifiées a créé une "forte affluence vers les institutions d'enseignement", a dit M. Winters, qui fera plus que doubler le nombre des universités canadiennes d'ici 1975, nécessitant ainsi d'importants programmes de dépenses pour assurer l'expansion des universités.

Citant le rapport de la Commission Blanden sur le financement de l'enseignement supérieur au Canada, le Ministre a fait remarquer que ce rapport avait estimé avec modération que les dépenses pour les universités s'élèveraient à plus de 2 milliards d'ici dix ans.

En dépit de cette formidable expansion, poursuivi le Ministre, seulement une personne sur douze d'âge universitaire au Canada suit

des cours à l'université, comparativement à la moitié aux Etats-Unis.

Aide aux provinces

Le Ministre a alors décrit la proposition du gouvernement fédéral visant à aider les provinces à défrayer le coût de l'enseignement au moyen d'un accord spécial de transferts fiscaux sans conditions, calculés d'après les frais d'exploitation de l'enseignement supérieur, mais il a aussi invité l'industrie

à participer davantage financièrement afin de "maintenir nos institutions de haut savoir libres de toute influence arbitraire, y compris celle des gouvernements".

"Nous savons depuis longtemps que les administrateurs d'entreprises commerciales ont rendu une aide précieuse à l'enseignement supérieur dans notre pays. Nous pouvons nous réjouir... que des institutions d'enseignement plus nombreuses nous aideront à nous rapprocher de notre but ultime... une vie riche et fructueuse pour tous les Canadiens," a-t-il conclu.

Mise au point

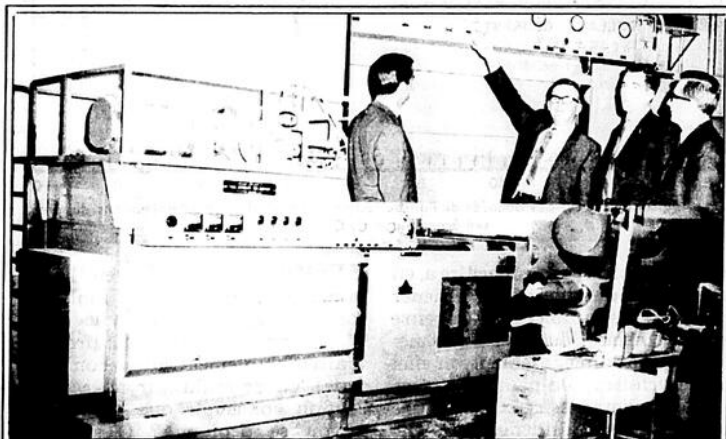
La licence des HEC est de niveau au moins comparable à celui d'un MBA

On me permettra d'exprimer mon désaccord avec les paroles que l'on me prête, hors de leur contexte, dans LES AFFAIRES du 28 novembre 1966, et le MERCURE du même mois. J'ai toujours déclaré que la licence que décerne l'Ecole des Hautes Etudes de Montréal, par son contenu théorique et pratique, comme par la formation qu'elle exige de ceux qui la détiennent, est d'un niveau au moins comparable à celui de la maîtrise en administration (M. B. A.) que décernent les universités anglo-canadiennes et américaines. Aux diplômés qui demandent comment traduire leur titre auprès d'un employeur de langue anglaise, je conseille de le traduire par M. B. A. A ceux qui demandent pourquoi nous conservons le terme LICENCE, je réponds que c'est le terme français que nous employons et que la licence que nous décernons dépasse même, par certains aspects, le niveau du M. B. A. La licence des HEC, au reste, est décernée à des étudiants qui ont généralement 18 années de scolarité, ce qui n'est pas le cas de la plupart des maîtrises dans les institutions de langue anglaise.

C'est, au reste, sur la base reconnue du niveau de notre licence, par comparaison avec celui du M. B. A., que nos étudiants sont admis directement au doctorat dans les universités américaines, pour ne parler que de celles-là. Il importe donc de tenir compte de cette mise au point, afin de respecter un fait que je suis en mesure de constater tous les jours, et de bien orienter les jeunes qui aspirent à l'Ecole des HEC, ainsi que les candidats actuels à la licence et les diplômés de cette même Ecole.

NDLR: l'article en question résultait d'un sondage entrepris par les étudiants de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales sur la valeur intrinsèque du titre de Licencié en Sciences commerciales qui leur est décerné à la fin de leurs études. Cette mise au point de M. Allen devrait mettre fin à ce débat.

Patrick Allen, professeur à l'Ecole des HEC



NOUVELLE PRESSE A INJECTION: Cette puissante machine d'une capacité de 160 onces, pèse 80 tonnes. Grâce à son acquisition, Les Industries Provinciales Ltée révolutionneront l'industrie de la manutention en fabriquant de nouveaux contenants en plastique. En médaillon, les dirigeants de la compagnie: de g. à d., MM. Benoit et J.-Emile Métivier, président, et ses deux autres fils, Rémy et Julien.

Modernisation de l'équipement des Industries Provinciales Ltée

Les Industries Provinciales Ltée de St-Damien de Bellechasse, à 35 milles de Québec, spécialisées dans la fabrication de plus de 300 articles de ménage et autres en plastique, viennent de faire l'acquisition d'une puissante presse à injection. La nouvelle machine, d'une capacité de 160 onces, d'après un communiqué de M. Métivier, son président, permettra à cette industrie canadienne-française d'augmenter ses opérations de plus du tiers et nécessitera l'engagement d'une quinzaine d'hommes en plus des quelque cent ouvriers à qui elle assure déjà un emploi permanent.

La nouvelle presse d'une valeur de \$200,000 fabriquée aux Etats-Unis pèse 80 tonnes et peut plastiquer 1,000 livres de plastique à l'heure. Elle servira principalement à la fabrication de chaises de

polyéthylène, qui sont vendues en grande quantité au Canada, aux Etats-Unis, en Angleterre, en Europe et en Afrique du Sud.

Grâce à la puissante machine, les Industries Provinciales se lanceront dans la fabrication de caisses de manutention en polyéthylène, révolutionnant ainsi cette industrie en remplaçant éventuellement les caisses de bois et de carton conventionnelles.

C'est à la suite d'une étude du marché canadien et des développements récents connus aux Etats-Unis et en Europe que les Industries Provinciales ont décidé de se lancer dans la fabrication de ces caisses. L'industrie de St-Damien qui est une pionnière dans ce domaine en Amérique, a été fondée en 1939, par son président actuel, M. J. Emile Métivier.



Maquette de la Plaza Alexis Nihon, complexe immobilier commercial et résidentiel au coût de \$30 millions et situé aux coins des rues Ste-Catherine, Atwater et Western à Westmount et Montréal. Le gros-oeuvre de la première phase du projet: le Mail, vient tout juste d'être terminé. Un parc-autos pouvant abriter 1,500 véhicules surplombe les trois étages du mail lesquels comprendront des boutiques, grands magasins, cinéma et restaurants.



LES AFFAIRES

Hebdomadaire d'information financière, industrielle et commerciale.
635 est, boulevard HENRI-BOURASSA, Montréal 12, DU. 1-1888

Président: Julien LEVASSEUR; vice-président: Séraphin VACHON; vice-président adjoint: Jacques ROLLAND; secrétaire: Me Philippe FERLAND, c.r.

Directeur général: Séraphin Vachon.
Chef de l'Information: Claude Moquin.

Rédacteur financier: Jacques Rolland.

Rédacteur: Fernand Bourret.

Collaborateurs réguliers: François Gauthier, de la faculté de commerce de l'Université Laval; M. William H. Pugsley, de la faculté de commerce de McGill; J. C. de Brouwer; Michel Vibien, François Martin-Guégan de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales de Paris; François Zille, correspondant à Milan.

Directeur de la publicité: Claude Coupal.

Représentants: à Toronto, John Sears; 11 Yorkville ave., No 708 112-(416)-922-0524 à Montréal, Claude Martin.

Directeur du tirage: Georges Larivière.

Responsable de la comptabilité: Mme Pauline Gariépy.

On souscrit pour un an (52 numéros) à raison de \$8.00; trois ans (156 numéros): \$15.00

(Le ministère des postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.)

Typographie: Typofilm Inc. Impression: Delpo Corporation

Seule la planification peut mettre un frein à l'inflation

L'allocation du président de la Banque Canadienne Nationale dont nos lecteurs pourront lire un résumé en page 12, est une véritable synthèse des tendances et des problèmes de l'économie nord-américaine. Le texte de M. Hébert est une source de références fort utiles pour celui qui veut connaître en termes simples les rouages de l'économie et les défis auxquels nous faisons face. Il faut savoir gré au président de la B.C.N. d'avoir brossé en termes simples un tableau de l'économie.

Deux fait dominant tout le discours de M. Hébert: notre dépendance vis-à-vis l'économie américaine et la poussée des prix. "Parler de notre dépendance vis-à-vis les Etats-Unis, c'est peu dire. Les économies des deux pays sont, dans une large mesure, solidaires, voire interdépendantes. On pourrait même ajouter que, dans certains cas, elles sont imbriquées. C'est au point qu'il arrive que des décisions d'ordre fiscal ou monétaires arrêtées à Washington aient plus d'influence sur notre propre situation que si elles avaient été prises à Ottawa." C'est ainsi que s'exprime M. Hébert.

C'est dans sa digression sur l'inflation que M. Hébert se pose en banquier d'avant garde. Jamais à notre connaissance, un banquier n'a souligné la nécessité de planifier l'économie pour amoindrir les distortions et les pressions inflationnistes.

Après avoir souligné les effets néfastes de l'inflation, tant sur le plan social que sur le plan de la productivité de l'économie, M. Hébert signale combien les armes que possède actuellement le gouvernement pour combattre l'inflation, ont un champ d'action très limité. L'inflation a des effets économiques; elle pousse le salarié à demander des augmentations de salaires toujours de plus en plus fortes. Elle nuit à la formation de l'épargne puisqu'en période d'inflation, il devient plus rentable de s'endetter que de détenir des créances. Elle gonfle le coût de fabrication des biens et elle porte certaine entreprises qui peuvent facilement augmenter leurs prix de vente, à passer sur le dos des consommateurs l'accroissement des coûts, ce qui nous mène à un cercle vicieux. Mais l'inflation a aussi des effets sociaux en créant une inégalité de pouvoir d'achat entre les détenteurs de revenus fixes, salariés ou pensionnés, et les autres. On ne saurait donc s'étonner des nombreuses grèves auquel nous assistons.

Les mesures fiscales adoptées pour lutter contre la hausse des prix sont généralement plus efficaces que les mesures monétaires. Mais là encore, comme le fait remarquer M. Hébert, une hausse des impôts en période de trop forte prospérité induit les entreprises à augmenter leur prix de vente ou les salariés à réclamer des augmentations de salaires.

Quant aux mesures monétaires, elles ne réussissent guère à limiter les investissements des entreprises. Quoi qu'il en soit, les armes dont disposent actuellement les gouvernements, ne sont pas faciles à manier et peuvent accélérer, si elles sont mal utilisées, la venue d'une récession au lieu de rétablir l'équilibre. Et M. Hébert d'ajouter: "La vraie solution réside, à notre avis, dans la planification qui consiste à fixer des objectifs économiques correspondants aux ressources et aux aspirations de la collectivité, puis à définir les moyens qui seront mis en oeuvre pour les atteindre. Une planification judicieuse devrait permettre de mieux ajuster la progression des revenus à l'expansion de la production".

On parle depuis longtemps de planification au Québec et les récentes dispositions du discours du trône sont indiscutablement un pas dans la bonne direction. Mais c'est à Ottawa qu'on devrait en parler le plus, au lieu de combattre par des mesures à portée très générale les tendances inflationnistes qui pourtant se concrétisent de façon bien particulière. Malheureusement à Ottawa, on est encore bien loin de réaliser que la disparité économique des différentes régions du Canada se prêtent mal à des solutions de portée générale. La commission Porter a pourtant démontré les faiblesses des armes dont se sert actuellement Ottawa dans la guerre à l'inflation.

Jacques Rolland

Évolution récente dans l'industrie de la construction

par François GAUTHIER,

professeur auxiliaire à la faculté de commerce de l'Université Laval

Depuis quelques mois, on parle beaucoup des difficultés encourues par le secteur de la construction. Ce n'est pas le seul secteur industriel qui se trouve actuellement dans une situation défavorable mais celui-ci attire particulièrement l'attention pour trois raisons. Les variations y sont d'ordinaire assez brutales aussi bien vers le haut que vers le bas. Elles atteignent un nombre considérable de personnes. Enfin, la construction est un secteur important de l'économie et les répercussions de ses variations sur l'ensemble ne sont pas négligeables.

Que représente la construction dans l'économie? L'ensemble des constructions neuves représente environ 11% du produit national brut (11.4% en 1963, 10.9% en 1964). Ceci comprend à la fois les habitations destinées à loger les particuliers et les bâtiments industriels commerciaux et institutionnels. Ceci ne comprend pas les travaux publics comme les routes, les digues, les quais, etc... D'une façon générale, lorsque l'on parle de construction, on est enclin à se limiter à la construction résidentielle. Or, la construction résidentielle ne représente que 48% de la construction de bâtiments (en excluant les travaux publics) et 29% de la construction totale au Canada. Au Québec, la répartition des différentes branches est sensiblement la même qu'au Canada. Dans quelles branches a-t-on noté les baisses dont il a été question récemment? Remarquons en premier lieu, qu'il y a eu une baisse de 21.3% au Canada dans le nombre de permis accordés pour l'habitation domiciliaire. En valeur, toutefois, cette baisse n'est plus que de 8.5%. La valeur des constructions commerciales a diminué de 18.7% par rapport à l'année précédente pour la période de janvier à juillet (derniers chiffres disponibles). Au contraire, on note une augmentation dans la valeur des constructions industrielles (-16%) et des constructions institutionnelles et gouvernementales (-20%). En définitive, la valeur totale des constructions pour lesquelles un permis de bâtir a été délivré est en baisse de 2% par rapport à la période janvier-juillet 1965. Il est possible que le mouvement de baisse se soit accentué au cours des derniers mois. Ce double mouvement de hausse dans certains secteurs de la construction et de baisse dans d'autres s'est déjà produit à plusieurs reprises dans les années passées.

Construction domiciliaire

On a pu constater que la construction domiciliaire a tendance à fléchir après plusieurs années de vive expansion générale alors que la construction dans le domaine industriel et institutionnel augmente encore plus rapidement que précédemment. Au contraire, dans les années de récession, la construction résidentielle tend à se relever alors qu'elle fléchit dans les autres domaines de la construction. Il semble qu'à la fin d'une période de prospérité les disponibilités des épargnants ne sont plus suffisantes pour faire face aux demandes qui émanent des divers secteurs de l'économie. Ce sont généralement les prêts hypothécaires qui souffrent les premiers de cette pénurie relative. De plus, les entreprises retardent rarement leurs projets de construction, ceux-ci étant habituellement prévus longtemps à l'avance. Il en est de même des constructions gouvernementales et institution-

nelles qui présentent en outre un caractère de rigidité. Au contraire, les particuliers et les établissements commerciaux peuvent facilement remettre leurs projets à une date ultérieure, s'ils estiment que les conditions les plus favorables ne sont pas réunies.

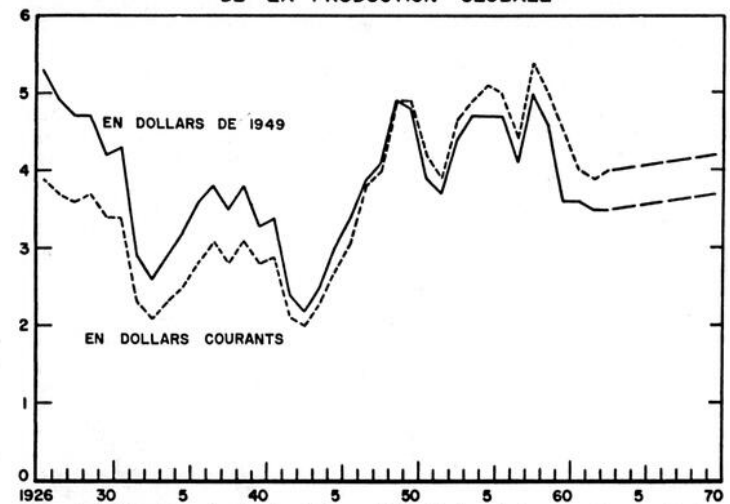
Les courses

Quelles peuvent être les causes des baisses remarquées dans la construction domiciliaire et commerciale? Remarquons, en premier lieu, que ce genre de construction dépend largement des conditions de crédit. Dans leur grande majorité, elles sont construites sur hypothèques de 25 ans ou 30 ans. Or, au cours des derniers mois, on a assisté à une détérioration des conditions des prêts hypothécaires. Les fonds disponibles étant relativement rares par rapport à la demande de crédits, ceux-ci ont été canalisés vers les formes les plus avantageuses, créant une pénurie dans le domaine du prêt hypothécaire. La nouvelle hausse à 7 1/4%

des prix des matériaux de construction qui était à 148.51 (1949 - 100) pour les 8 premiers mois de 1965 est passé à 151.4 pour les 8 premiers mois de 1966 dans le cas de la construction résidentielle et de 146.4 à 149.9 pour la construction non-résidentielle. Les hausses de salaire consenties aux ouvriers ont également contribué à augmenter sensiblement le coût de la construction. Ainsi, le salaire horaire dans le bâtiment est passé de \$2.58 à \$2.80 pendant les 5 premiers mois de 1965 et 1966.

Quelle peut être la durée du ralentissement observé dans la construction? Un bon indice de l'activité pour les mois à venir est constitué par le nombre des mises en chantier. On observe que le nombre d'unités de logements commencées en juillet a été sensiblement inférieur à celui de juillet 1965. La baisse est encore plus apparente si l'on considère la période janvier-juillet des deux années. Pour le Canada, ce chiffre est de 57, 151 en 1966 et 71,663 pour la période correspondante de 1965. Au Québec, il s'établit à 15,062

CONSTRUCTION D'HABITATIONS EN POURCENTAGE DE LA PRODUCTION GLOBALE



Source: Calculs basés sur des données du Bureau fédéral de la statistique et estimations du Conseil économique du Canada.

du taux d'intérêt hypothécaire a, en principe, pour objectif de ramener l'épargne disponible vers ce genre de placement. Toutefois, cette mesure peut avoir également un effet contradictoire: elle peut détourner les particuliers désireux de se faire construire une résidence de leur intention première. Le service de l'intérêt constitue, et de loin, la principale source de dépense des propriétaires de bâtiments résidentiels ou commerciaux. Il est donc vraisemblable que ceux-ci préféreront remettre leurs projets à plus tard, jusqu'à ce que le taux d'intérêt ait baissé. Si les conditions du crédit expliquent, dans une certaine mesure, les baisses dans le domaine résidentiel ou commercial, elles n'ont pas le même effet dans le domaine industriel ou public. En effet, les entreprises ou le gouvernement peuvent s'approvisionner en capitaux à une multitude de sources. Il en résulte que les conditions de crédit sont généralement plus faciles pour les entreprises. En outre, les variations dans le taux d'intérêt ne jouent qu'un rôle minime dans les décisions d'investissement, le service de l'intérêt ne représentant qu'une fraction des coûts de production des biens ou des services.

Les coûts élevés

On peut trouver un autre élément d'explication dans le coût nettement plus élevé de la construction. L'in-

fluence des prix des matériaux de construction qui était à 148.51 (1949 - 100) pour les 8 premiers mois de 1965 est passé à 151.4 pour les 8 premiers mois de 1966 dans le cas de la construction résidentielle et de 146.4 à 149.9 pour la construction non-résidentielle. Les hausses de salaire consenties aux ouvriers ont également contribué à augmenter sensiblement le coût de la construction. Ainsi, le salaire horaire dans le bâtiment est passé de \$2.58 à \$2.80 pendant les 5 premiers mois de 1965 et 1966. Peut-on concevoir que cette stagnation se prolonge? C'est assez peu vraisemblable si l'on admet qu'il existe déjà une pénurie de logements dans les grands centres urbains. En outre, au cours des années prochaines, la génération nouvelle de l'après-guerre va arriver à l'âge de travailler et de se marier. Il y aura donc accroissement dans la demande de logements. De plus, en supposant qu'un ralentissement général de l'activité économique se produise dans les mois à venir, il y aurait sans doute, comme par le passé, une reprise dans la construction domiciliaire alors que les autres secteurs de la construction fléchiraient à leur tour.

Aide canadienne

Depuis avril 1961 un programme d'aide francophone a été lancé par le gouvernement d'Ottawa au profit des 21 pays qui étaient antérieurement sous la dépendance de la France ou de la Belgique. En 1965-66, par exemple, 6.5 millions ont été affectés à des prêts concernant l'enseignement et près de 200 enseignants, professeurs d'université et conseillers ont été mis à la disposition des gouvernements africains.

Le Canada doit protéger ses ressources hydrauliques

Vivement préoccupée par le problème des ressources hydrauliques, la Chambre de Commerce du Canada a demandé cette semaine au gouvernement fédéral de procéder le plus tôt possible à un inventaire complet des ressources hydrauliques au Canada et à établir des prévisions à long terme touchant les besoins du Canada en matière de ressources hydrauliques.

Il serait prématuré d'envisager tout projet d'exportation à long terme, précise la Chambre de Commerce, sans avoir obtenu au préalable des données précises sur le sujet.

La Chambre de Commerce qui présentait son mémoire annuel au gouvernement canadien a également pressé le gouvernement d'énoncer des politiques précises et cohérentes au sujet des ressources hydrauliques du Canada qui tiendraient compte des juridictions

nado-américaines et les relations patronales-ouvrières. En tout, la délégation a soumis au gouvernement fédéral quarante-cinq vœux exprimant les vues majoritaires des 850 Chambres de Commerce et Boards of Trade affiliés à cet organisme.

Quant aux relations canado-américaines, dans son mémoire, la Chambre exprime l'avis que le rapport Merchant-Heeney -- "Le Canada et les Etats-Unis, principes d'association" est une excellente

-- que le comité ministériel mixte sur les affaires commerciales et économiques crée un comité mixte de délégués assurant des moyens de consultation immédiate sur les problèmes qui surgissent dans les domaines de leur compétence;

Il serait prématuré d'envisager tout projet d'exportation à long terme, précise la Chambre de Commerce, sans avoir obtenu au préalable des données précises sur le sujet.

La Chambre de Commerce qui présentait son mémoire annuel au gouvernement canadien a également pressé le gouvernement d'énoncer des politiques précises et cohérentes au sujet des ressources hydrauliques du Canada qui tiendraient compte des juridictions provinciales. Il est impérieux que le ministère de l'Energie, des Ressources et des Mines, récemment formé, puisse réaliser dans le plus bref délai possible, ses louables objectifs visant à coordonner les initiatives en ce domaine.

Les relations avec les E.-U.

Les membres de la délégation, représentant tous les secteurs économiques canadiens et dirigés par M. Roger DeSerres, président de la Chambre de Commerce du Canada, ont commenté plus particulièrement, outre la question des ressources hydrauliques, les résolutions relatives aux relations canado-américaines et les relations patronales-ouvrières. En tout, la délégation a soumis au gouvernement fédéral quarante-cinq vœux exprimant les vues majoritaires des 850 Chambres de Commerce et Boards of Trade affiliés à cet organisme.

Quant aux relations canado-américaines, dans son mémoire, la Chambre exprime l'avis que le rapport Merchant-Heeney -- "Le Canada et les Etats-Unis, principes d'association" est une excellente monographie qui contient des recommandations constructives en vue d'assurer une collaboration efficace entre les deux pays. La Chambre demande au gouvernement d'étudier avec soin les recommandations suivantes:

Recommandations

-- que l'on procède sans retard à des discussions entre les gouvernements des deux pays, à tous les échelons, en marge des problèmes courants, ce qui permettrait d'accorder une attention entière aux vues de chacun et d'accroître les possibilités de solutions des problèmes;

-- que le comité ministériel mixte sur les affaires commerciales et économiques crée un comité mixte de délégués assurant des moyens de consultation immédiate sur les problèmes qui surgissent dans les domaines de leur compétence;

-- que les deux pays prennent clairement conscience du problème de la balance bilatérale des paiements afin que l'incidence de toute mesure

de redressement qui s'imposera soit bien pesée;

-- que chacun évite toute tentative ou velléité d'immixtion de ses lois dans la juridiction de l'autre et respecte scrupuleusement son autonomie en matière de législation et sur le plan judiciaire.

Relations patronales-ouvrières

Au chapitre des relations patronales-ouvrières, la Chambre croit que le niveau général des salaires et des avantages sociaux doit être en fonction des conditions économiques, de la productivité nationale et de notre position concurrentielle sur le marché intérieur et les grands marchés internationaux ainsi que fonction d'autres facteurs analogues. Une ascension continue qui ne tiendrait pas compte de tous ces facteurs compromettrait l'équilibre économique du pays.

"Nous nous sommes inquiétés des nombreuses grèves et menaces de grèves au cours de 1966 qui ont sensiblement haussé le coût de la main-d'oeuvre. Nous craignons de graves répercussions sur notre économie à la suite de ce nombre sans précédent de grèves. Si la tendance persiste à ce rythme, il faut s'attendre au pire".

La fonction publique

Dans son mémoire, la Chambre déclare qu'on doit interdire les grèves dans la fonction publique. Cette pratique devrait s'appliquer à tous les fonctionnaires de l'Etat, sauf les employés au service des Sociétés de la Couronne. L'organisme réclame également que les diffé-

rends non réglés soient soumis à l'arbitrage ou à d'autres formes d'entente liant les parties en cause.

La grève des employés des postes qui a eu lieu l'an dernier et celle qui nous a menacés cet automne, auraient pu gravement perturber notre économie. Les conséquences de règlements à des conditions très onéreuses en vue d'éviter les grèves à tout prix dans les secteurs névralgiques sont une cause d'inquiétude non moins profonde.

Autres demandes

La Chambre croit également qu'il ne devrait exister aucune entrave au recours aux injonctions lors des conflits du travail, quand elles sont nécessaires au respect de la loi; en raison des effets régressifs de l'impôt sur les biens transmis par décès et du faible revenu fiscal qu'on en tire, cet impôt doit être rappelé; il faut abolir le plafond de 6 p.c. sur les prêts bancaires;

L'administration fédérale devrait exercer son influence afin de favoriser la mise au point de lois uniformes en ce qui a trait aux transactions de valeurs mobilières; le gouvernement fédéral doit collaborer activement avec les administrations provinciales dans le recensement des diverses mesures contre la pollution du milieu ainsi qu'à l'élaboration de programmes visant à combattre la pollution de l'habitat humain;

il conviendrait de reviser la politique pétrolière en cours, laquelle remonte à 1961 et d'envisager les possibilités d'accroître les débouchés pour le pétrole brut canadien sur le marché nord-américain.

Opinion de la Chambre de Commerce

Interdire les grèves dans la fonction publique

La Chambre est d'avis qu'il faut interdire les grèves et lock-outs mettant en cause les employés de la fonction publique, tel que décrit dans le texte de loi C-170, et que les différends non réglés dans ce domaine doivent être soumis à l'arbitrage ou à d'autres formes d'entente liant les parties en cause. Nous croyons que tout arrêt de travail, dans un secteur quelconque de la fonction publique, n'est pas justifié. La grève des commis postiers qui a eu lieu l'an dernier et celle de cette année qu'on a évitée de justesse, auraient pu gravement perturber notre économie. Il faut ajouter que les conséquences de règlements à des conditions très onéreuses en vue d'éviter les grèves dans les secteurs névralgiques sont une cause d'inquiétude non moins profonde.

provinciales. Il est impérieux que le ministère de l'Energie, des Ressources et des Mines, récemment formé, puisse réaliser dans le plus bref délai possible, ses louables objectifs visant à coordonner les initiatives en ce domaine.

monographie qui contient des recommandations constructives en vue d'assurer une collaboration efficace entre les deux pays. La Chambre demande au gouvernement d'étudier avec soin les recommandations suivantes:

Les relations avec les E.-U.

Les membres de la délégation, représentant tous les secteurs économiques canadiens et dirigés par M. Roger DeSerres, président de la Chambre de Commerce du Canada, ont commenté plus particulièrement, outre la question des ressources hydrauliques, les résolutions relatives aux relations ca-

Recommandations

-- que l'on procède sans retard à des discussions entre les gouvernements des deux pays, à tous les échelons, en marge des problèmes courants, ce qui permettrait d'accorder une attention entière aux vues de chacun et d'accroître les possibilités de solutions des problèmes;

Selon la Chambre de Commerce

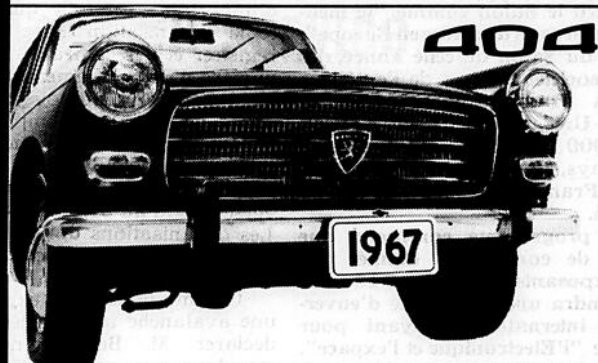
L'économie canadienne doit demeurer concurrentielle

Dans son mémoire, la Chambre de Commerce du Canada s'est préoccupée de la hausse des salaires et des prix qui peuvent placer l'économie canadienne hors la portée des acheteurs éventuels dans le monde. Elle a ajouté que l'on doit s'attendre au pire si l'épidémie de grèves continue:

-- Nous sommes d'avis, précise le mémoire, que le niveau général des salaires et des avantages sociaux doit être en fonction des conditions économiques, de la productivité nationale moyenne, de la

position concurrentielle du Canada sur le marché intérieur et international, ainsi que d'autres facteurs analogues. Une ascension continue qui ne tiendrait pas compte de tous ces facteurs compromettrait l'équilibre économique du pays. "Nous nous sommes inquiétés des nombreuses grèves et menaces de grèves qui ont sensiblement haussé le coût de la main-d'oeuvre. Nous craignons de graves répercussions sur notre économie à la suite de ce nombre sans précédent de grèves. Si la tendance persiste à ce rythme, il faut s'attendre au pire."

Bien faite, bonne réputation, c'est une Canadienne...



Pour votre sécurité:
20 points stratégiques ont été particulièrement soignés.

A votre choix:
Moteur à carburateur ou à injection automatique ou 4 vitesses synchronisées toit fixe ou coulissant.

PEUGEOT

Garantie 2 ans ou 50,000 milles sans soucis.



A Toronto, à Québec, à Ottawa, à Vancouver comme à Montréal,

l'homme d'affaires va chez Berlitz!

Il y apprend plus vite l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le grec, l'italien ou le russe... La langue de ses clients! Il sait qu'il y bénéficie de programmes spéciaux pour hommes d'affaires.

Ecoles **Berlitz** langues vivantes.

MONTREAL
288 3111

TORONTO
924 7773

QUEBEC
529 6161

OTTAWA
232 5343

VANCOUVER
685 9331

OTTAWA : les organisations de charité devront s'enregistrer

Toute organisation de charité qui désire continuer à délivrer des reçus admissibles aux fins de l'impôt est tenue de s'enregistrer auprès de la Division de l'Impôt, afin de recevoir l'approbation voulue ainsi qu'un numéro d'enregistrement.

Les organisations de charité devront toutes tenir des registres financiers pouvant être contrôlés par la Division de l'Impôt.

Le Salon de l'électronique

Paris blâme l'absence de nos produits

L'Industrie Electronique Canadienne a été critiquée ici à Paris par les commanditaires du Salon des éléments électroniques de Paris.

Dans un communiqué annonçant la tenue du prochain salon, du 5 au 10 avril 1967, la fédération de l'Industrie Electronique déclare qu'elle "déclare l'absence quasi totale de la représentation canadienne". En mars 1966, une seule compagnie canadienne, fabricant d'instruments de mesure, a participé au Salon.

L'Exposition de 1967 ne comprendra pas cette spécialité et à l'heure actuelle aucune compagnie canadienne a annoncé son intention d'y participer. "Cela est des plus regrettable", d'ajouter les commanditaires, "étant donné que l'Industrie Electronique française participera à l'Exposition de Montréal l'an prochain". Plus de 100 compagnies américaines seront présentes au Salon de Paris.

Un représentant du ministère du commerce des Etats-Unis à Paris a décrit le Salon comme "le meilleur dans son domaine en Europe". Lors du Salon de cette année, des 430 sociétés venant de l'extérieur de la France, 169 venaient des Etats-Unis. En 1967 on s'attend que 900 sociétés venant de plus de 20 pays, dont la moitié ne seront pas Françaises, participeront au Salon.

Le programme comprend une série de conférences donnée par les exposants et du 10 au 15 avril se tiendra une conférence d'envergure internationale ayant pour thème "l'Electronique et l'espace". Le Salon est une exposition spécialisée, consacrée aux fabricants de composants passives, de lampes électroniques, de semi-conducteurs, de circuits microphoniques et de relais, utilisés comme produits au consommateur ou outillage de production.

Le ministre du Revenu national, M. E.J. Benson, a déclaré, en communiquant tout un ensemble d'instructions et d'exigences diverses à ce sujet, qu'il prévoyait que plus de 40,000 organisations présenteront des demandes d'enregistrement auprès du nouveau service confié au "Registraire-examineur des organisations de charité."

La Division de l'Impôt a aussi exposé les règles que doivent observer les employeurs qui opèrent, sur la rémunération de leurs employés, des déductions dont ils font remise aux organisations de charité. Dorénavant, les employeurs devront conserver ces fonds dans des "trust de charité d'employés" distincts, faire enregistrer ces trusts auprès de la Division de l'Impôt et signaler leurs "numéros d'enregistrement" sur tous les feuillets T4 délivrés aux employés.

"La plupart des organisations de charité avec lesquelles nous avons été en rapport ont bien accueilli ces règles précises qui seront substituées aux anciennes règles assez floues, qui comportaient des échappatoires ainsi que des imprécisions touchant les exigences", a déclaré M. Benson.

Reçus numérotés

Selon la Division de l'Impôt, la nouvelle règle qui revêt le plus d'importance est celle qui enjoint toute organisation de se faire enregistrer et de se faire attribuer un numéro d'enregistrement. Ce numéro doit figurer sur tous les reçus délivrés, aux fins de l'impôt, après le 31 décembre 1966. Les nouveaux règlements ne s'appliquent pas aux reçus délivrés à l'appui des dons versés jusqu'au 31 décembre 1966. Les organisations doivent conserver des duplicata des reçus délivrés.

"Comme nous nous exposons à une avalanche au tout début," de déclarer M. Benson, nous demandons aux organisations qui, d'ordinaire, ne délivrent de reçus qu'à la fin de l'année, de ne pas présenter leur demande immédiatement et de ne pas s'attendre à un enregistrement instantané. De cette façon, le Registraire-examineur pourra s'occuper promptement des

demandes reçues des organisations qui ont besoin de connaître leur numéro d'enregistrement dès le tout début de 1967.

Quand elle présente une demande, l'organisation intéressée doit fournir copie de sa charte, de ses lettres patentes, de sa constitution et de ses statuts; faute de ces pièces, on exigera un exposé de ses buts et objets. "Ce sont tous les objets motivant l'institution de l'organisation ainsi que l'utilisation de ses fonds qui serviront à établir si elle est admissible ou non à l'enregistrement à titre d'organisation de charité", a dit le ministre.

Les clubs sociaux, les loges fraternelles et les groupes de cette nature ne constituent pas strictement des organisations de charité. Toutefois, ces organisations "peuvent" satisfaire aux conditions et être admises à l'enregistrement à titre de trusts de charité, si elles s'occupent d'oeuvres charitables et si les fonds destinés à ces oeuvres sont conservés séparément des autres fonds dont elles disposent.

Tenus de registres

Un changement qui est d'importance en ce qui concerne les organisations en cause, c'est la nécessité de tenir des registres qui se prêtent de façon convenable à la vérification des reçus délivrés.

Les nouvelles règles auront notamment comme résultat, estime-t-on, d'amener un usage plus répandu du "système d'enveloppe" dans les églises.

"A tout prendre, le resserrement que comportent les nouvelles règles signifie que nous serons en mesure de contrôler les reçus d'une façon beaucoup plus satisfaisante que par le passé", a dit M. Benson. "Nous espérons voir disparaître les abus et les malentendus auxquels ont donné lieu les reçus de dons de charité. Aucun fonctionnaire de l'Etat ne devrait avoir à prendre un contribuable à partie quant à la légitimité de sa réclamation concernant les dons de charité. Dorénavant, les règles tranchent les difficultés: finies les discussions, car nous pourrions vérifier".

La Division de l'Impôt ne peut approuver que les organisations dont les buts et objets tombent exclusivement dans les quatre domaines suivants: le soulagement de la pauvreté, l'encouragement de la pratique religieuse, l'avancement de l'instruction et autres objets de portée restreinte qui sont à l'avantage de la collectivité prise dans son ensemble.

A Ottawa

Une réorganisation générale de la Division de l'impôt

Une réorganisation générale de la direction au ministère du Revenu national (Division de l'impôt) résultera probablement des mesures qui ont été prises en vue d'assurer l'étude en profondeur des moyens employés pour éluder l'impôt, une planification à long terme et l'inauguration des travaux de recherche sur les effets des lois fiscales.

En annonçant les modifications approuvées par le Conseil du trésor, M. E. J. Benson, ministre du Revenu national et président du Conseil du trésor, a déclaré que les nouveaux cadres de la direction comporteront trois sous-ministres adjoints au lieu d'un, ainsi que trois nouvelles directions: la direction de l'exécution, la direction des opérations et la direction de la planification et des recherches. Le directeur du Contentieux et son personnel continueront à s'occuper des services juridiques. La Division comptera en outre les directions suivantes: contrôle de la gestion, personnel, gestion financière et service d'information. La redistribution des responsabilités signifie qu'un haut fonctionnaire pourra s'occuper d'une grande fonction.

TACHES ACCRUES

"Le besoin de cette réorganisation s'est fait sentir au sein de la Division de l'impôt elle-même", a dit Monsieur Benson. "Il était de plus en plus évident depuis quelques années, que l'administration actuelle pouvait de plus en plus difficilement s'acquitter de ses tâches avec l'efficacité qu'elle voulait".

"En plus du volume de travail toujours croissant et de sa complexité, nous avons pris en charge l'impôt sur le revenu des provinces il y a trois ans, et, cette année, les déductions pour le Régime de pensions du Canada. En dépit de l'introduction du matériel électronique en 1962 et de la nécessité toujours présente de surveiller l'économie — par exemple, notre personnel total régulier n'a pas augmenté depuis 20 ans — les problèmes qui surgissent sans cesse ont tellement harcelé nos hauts fonctionnaires, qu'ils n'ont pas eu suffisamment de temps pour se pencher sur des questions importantes, comme par exemple, la planification à long terme, la politique à adopter pour contrecarrer les moyens d'éluder l'impôt et la planification en matière d'effectifs.

LES DIVISIONS

Voici en quoi consisteront les responsabilités des trois nouvelles directions:

1. La Direction de l'exécution s'occupera surtout de l'interprétation et de l'application uniforme des lois et politiques fiscales actuelles, ainsi que de l'élaboration de mesures efficaces afin d'assurer la collaboration des contribuables en matière de production des déclarations et de prompt paiement de l'impôt. La réorganisation fournira à cette direction les moyens nécessaires pour lui permettre de lutter plus efficacement contre les manoeuvres destinées à frauder le fisc.
2. La Direction des opérations sera chargée d'élaborer la politique et d'exécuter les programmes du Ministère, et les 29 bureaux de district de la Division, ainsi que le Centre des données, relèveront de son directeur.
3. La Direction de la planification et des recherches sera chargée de la planification à long terme et des mesures à prendre à l'égard des modifications à apporter à la loi et à la politique fiscales. Elle comptera des spécialistes dans le domaine de l'étude et de l'élaboration des programmes, des recherches sur les systèmes, de la politique fiscale et des conventions fiscales avec d'autres gouvernements.

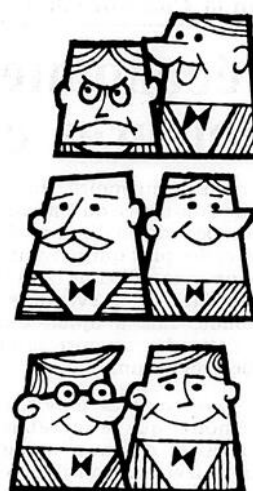
seul le grincheux n'est pas emballé par un congrès à l'Esterel

C'est qu'il n'aime pas la belle vie, la bonne table et le sourire des autres, pas plus qu'il n'aime... le travail!

A 50 milles seulement de Montréal, par l'Autoroute des Laurentides. L'Esterel peut loger 250 personnes et en accueillir jusqu'à 600 dans ses salles de conférences.

Documentation:

composez 866-8224 (ligne directe de Montréal) ou écrivez à Paul Hurtubise, directeur général, dépt C-613-3, Hôtel l'Esterel, Ville d'Esterel, Cité Terrebonne, Qué.



V.S. et
V.S.O.P.

COGNAC
COURVOISIER
Le Cognac de Napoléon



Le papier journal reste en grande demande au Canada et aux É.-U.

Il existe un taux de croissance extrêmement élevé de la demande du papier journal sur le continent nord américain, selon le relevé le plus récent de l'Association canadienne des producteurs de papier journal.

Selon l'Association, l'accroissement dynamique de la consommation aux États-Unis et au Canada a caractérisé la situation du papier journal sur les marchés mondiaux, favorisant un rapprochement étroit entre l'offre et la demande.

Ailleurs en Occident, la demande a continué d'augmenter à peu près au taux moyen habituel de près de 400,000 tonnes par année. En Amérique du Nord, toutefois, l'augmentation de la demande au cours de trois années écoulées depuis 1963 a atteint presque deux millions de tonnes, ce qui dépasse de beaucoup les moyennes à long terme antérieures d'environ 200,000 tonnes par année.

La publicité

L'étude indique que la cause de cette croissance impressionnante en Amérique du Nord se trouve dans le lignage publicitaire, lequel à son tour reflète une longue ascension de l'activité économique. Tout déclin futur des affaires devrait entraîner une diminution des budgets publicitaires, et donc de la vente de papier journal, ainsi que l'expérience le démontre. L'Association fait toutefois observer que d'autres facteurs ont joué dans la croissance des années récentes, facteurs qui ne sont pas sujets aux fluctuations cycliques.

L'un de ces autres facteurs est l'amélioration visible de la position concurrentielle des journaux par rapport à d'autres supports, comme la télévision. Après plusieurs années d'augmentation dans la part des budgets de publicité

consacrée à la TV, on constate qu'en 1966 l'augmentation est à peu près la même pour la TV, les journaux et les autres supports.

Autre fait à considérer: le taux actuellement élevé de formation de nouveaux foyers, au fur et à mesure que les enfants nés depuis la deuxième Grande Guerre se marient. Une troisième raison, c'est l'augmentation continue des journaux de banlieue. La rénovation urbaine joue peut-être aussi dans un sens favorable aux quotidiens métropolitains, phénomènes qui semblent devoir se continuer.

Un aspect notable de cette augmentation de la vente du papier journal, c'est sa répartition géographique plus équitable. Après nombre d'années où la croissance se manifestait surtout au sud et à l'ouest du continent, les augmentations importantes de cette année se produisent au nord-est et dans les régions centrales.

Offre suffisante

Au cours des trois dernières années, l'augmentation mondiale de la capacité n'a pas marché de pair avec l'augmentation de la demande; mais les pronostics pour 1967 portent à croire que l'offre continuera quand même à suffire à la demande.

CAPACITE DE PRODUCTION PAR REGION DU CANADA

(en milliers de tonnes)

Année	Québec Somme Indice	Ont. & Man. Somme Indice	B.C. Somme Indice	Atlantique Somme Indice	Total Somme Indice
1955.....	3,113 98	1,491 97	562 95	898 98	6,064 97
1956.....	3,192 100	1,541 100	589 100	921 100	6,243 100
1957.....	3,338 105	1,713 111	763 130	943 102	6,756 108
1958.....	3,435 108	1,912 124	924 157	968 105	7,239 116
1959.....	3,507 110	2,051 133	990 168	973 106	7,521 120
1960.....	3,557 111	2,065 134	996 169	992 108	7,611 122
1961.....	3,554 111	2,062 134	1,086 184	1,032 112	7,734 124
1962.....	3,638 114	2,084 135	1,078 183	1,044 113	7,844 126
1963.....	3,662 115	2,117 137	1,197 203	1,078 117	8,054 129
1964.....	3,781 118	2,134 138	1,289 219	1,070 116	8,274 133
1965.....	3,807 119	2,110 137	1,343 228	1,161 126	8,421 135
1966p.....	4,092 128	2,230 145	1,355 230	1,229 133	8,906 143
1967p.....	4,225 132	2,275 148	1,425 242	1,275 138	9,200 147
1968p.....	4,340 136	2,340 152	1,640 278	1,280 139	9,600 154

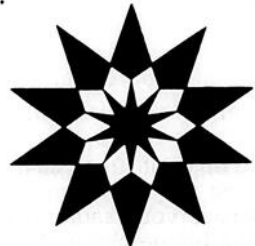
LOGEMENT '67

Les dirigeants de votre compagnie et ses clients de l'extérieur sont sûrement dignes d'un logement de la plus haute qualité pour leurs visites à Expo 67.

Joignez-vous aux compagnies canadiennes et européennes qui ont déjà sous-loué un appartement à Port-Royal. Vous y obtiendrez les services personnels d'un grand hôtel dans l'ambiance d'une résidence de distinction de la rue Sherbrooke ouest.

Quelques appartements d'une et de deux chambres à coucher sont présentement à la disposition de maisons d'affaires pour sous-location durant Expo 67.

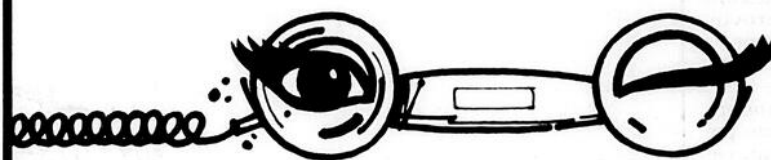
Vos clients apprécieront certainement ce geste.



PORT-ROYAL

1455 ouest, rue Sherbrooke, Montréal 25
Tél. 937-9511

Réservations... en un clin d'oeil!



Téléphonez au service de réservations d'hôtel

Un coup de fil et voilà! Vous obtenez la confirmation instantanée de vos réservations dans les hôtels du Canadien Pacifique et autres hôtels de grande classe au Canada. Composez l'un des numéros suivants, selon la ville où vous vous trouvez:

Montréal.....866-3048

Sherbrooke.....567-3388

Québec.....522-3343

Ottawa — Téléphonez à l'interurbain et demandez Zénith 0-0810 (pas de frais d'appel). Il y a 38 autres bureaux de réservations d'hôtel au Canada.



Une voix sympathique accueille votre appel

Qui s'y connaît préfère

LES HÔTELS DU Canadien Pacifique

VICTORIA, LAKE LOUISE, BANFF, CALGARY, EDMONTON, REGINA, WINNIPEG,
TORONTO, MONTRÉAL, SHERBROOKE, QUÉBEC, ST. ANDREWS-BY-THE-SEA

expo67

**CANADIEN PACIFIQUE
COMICO**
MONTREAL - DU 28 AVRIL AU 27 OCTOBRE

Le Canada doit abolir les restrictions monétaires et les gouvernements doivent réduire leurs dépenses

L'économie canadienne n'a plus besoin de restrictions monétaires pour combattre l'inflation, étant donné les signes d'incertitude que présentent les perspectives économiques actuelles, selon le président de la Banque de Montréal, M. G. Arnold Hart qui adressait la parole devant les actionnaires lors de leur 149e réunion annuelle.

Le président de la Banque de Montréal a ajouté que, de toute façon, les statistiques disponibles et les commentaires qui parviennent dans le cours des affaires, de nouvelles restrictions ne semblent pas du tout recommandées dans les circonstances actuelles.

Mais si le gouvernement considère, ajoute-t-il, qu'il est nécessaire de réduire encore les pressions de la demande sur l'économie, je pense qu'il doit commencer par lui-même; on n'aura guère contribué à faire avancer les choses, si le gouvernement continue d'accroître ses propres dépenses. On pourrait envisager la perspective d'accroissement des impôts et trouver beaucoup plus de sens aux fins qu'ils poursuivent dans la situation présente si on ne craignait pas que ces accroissements d'impôts ne soient suivis de la décision de dépenser le supplément de recettes aussi vite qu'on peut les percevoir.

Il y a, certes, des limites à l'efficacité de la politique monétaire et fiscale, en particulier en courte période, mais un domaine qui m'inspire une grave inquiétude, et où l'on pourrait obtenir des résultats plus directs, c'est celui des dépenses des gouvernements eux-mêmes. Quand nous considérons que les dépenses fédérales, provinciales et municipales en biens et services représentent presque 19% de notre Dépense nationale brute et que les paiements de transfert, ainsi que l'intérêt de la dette publique et les subventions, équivalent à une autre tranche de 12% de la Dépense nationale brute, le poids de leur activité est manifeste. Pourtant, au cours de la présente année, les dix gouvernements provinciaux ont tous présenté des budgets où l'on prévoit des augmentations de dépenses, et le ministre des Finances a même prédit de plus grandes dépenses encore du gouvernement fédéral que celles du budget du printemps dernier.

Crédit limité

Permettez-moi de faire remarquer, dit-il qu'il n'est pas de plus ferme partisan des mesures anti-inflationnistes que notre Banque, mais il me semble que, vu les arrangements existants en ce qui concerne les institutions, les banques sont appelées à porter une part injustifiable du fardeau. Lorsqu'elles envisagent l'étendue des restrictions à imposer, les autorités monétaires tiennent compte de l'expansion de tous les intermédiaires financiers et, évidemment, de la situation du crédit en général. Durant la présente période de resserrement, comme dans les situations analogues depuis le commencement des années 1950, les institutions financières extra-bancaires ont réussi, dans une grande mesure, à éviter les influences restrictives qui ont frappé de toute leur force les banques à charte.

Les différences de taux de croissance qui en résultent illustrent directement les inconvénients du régime actuel. Face au problème de la limitation du crédit, les autorités monétaires doivent imposer des restrictions suffisamment rigoureuses aux banques, dont elles peuvent influencer directement la croissance, de façon à compenser pour l'expansion des "quasi-banques", ainsi qu'on les appelle, dont la croissance n'est gênée que d'une façon indirecte et, dans les circonstances actuelles, à un moindre degré.

La loi des banques

Mon propos n'est pas de discuter la révision de la loi des Banques, qui est actuellement devant un comité du Parlement, sauf pour dire que, si je me félicite des changements qui aboutiront à supprimer les restrictions désuètes qui pèsent sur les banques, il me semble que l'écart entre le projet de révision et les recommandations présentées en 1964 par la Commission royale d'enquête sur les banques et la finance reste grave. Il importe que les changements de la politique monétaire se fassent rapidement sentir dans toute l'organisation financière, et j'ai le profond sentiment que, pour cette seule raison, il est dans le meilleur intérêt du pays que les banques aient toute latitude de faire concurrence d'une façon effec-

tive et aux mêmes conditions que les autres intermédiaires financiers.

Nouveaux sommets

De son côté, le directeur général, M. R. D. Mulholland, a révélé que la Banque de Montréal a atteint de nouveaux sommets en fin d'exercice, à la fois pour l'actif, les prêts et les dépôts tandis que le volume des opérations a enregistré un nouveau record.

Le bénéfice net pour l'exercice s'élève à \$19,905,599, après déduction pour amortissement des immeubles et installations, des versements aux réserves internes et des impôts sur le revenu. Ceci représente un accroissement de 6.3%, à rapprocher de 4.9% l'an dernier. Il a été affecté une somme de

\$14,428,125 aux dividendes réguliers et supplémentaires, soit, au total, l'équivalent de \$2.37 1/2 par action, au lieu de \$2.27 1/2 par action pour l'année précédente.

Le solde de \$5,477,474 a été reporté au compte des Bénéfices non répartis, dont le total s'est alors élevé à \$6,944,801. Sur ce montant, il a été viré \$5,000,000 au compte de Réserve, ce qui fait pour

l'ensemble du capital social, comptes de Réserve et de Bénéfices non répartis compris, un total de \$230,694,801. Nos revenus bruts accusent un gain très satisfaisant, qui est attribuable, en particulier, à une hausse de rendement de presque tous les avoirs productifs. Quant à la dépense, il y a eu hausse de presque toutes les catégories de frais.

L'Office du Film du Québec

Courts métrages à l'usage du public

L'Office du Film du Québec annonce la publication d'un nouveau répertoire de films de court métrage mis à la disposition du public pour ses services de distribution à Québec et à Montréal.

Dans l'avant-propos de cette publication, on précise que cette compilation sera complétée par l'édition d'un cahier à feuilles mobiles où seront groupés des résumés des films. Les dépositaires de ce cahier recevront périodiquement par la

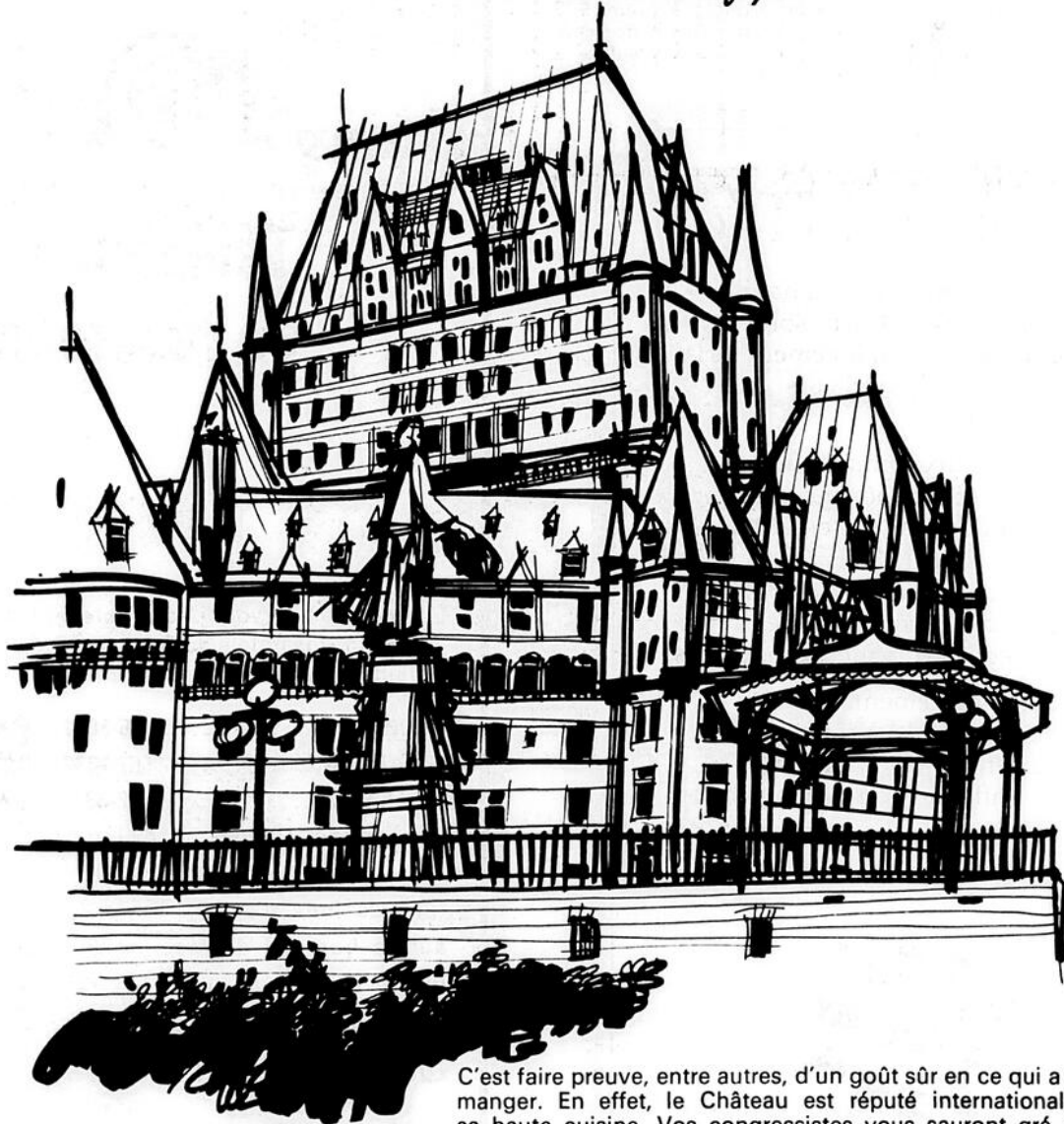
suite des feuillets, fiches ou résumés qui les tiendront au courant des nouvelles acquisitions de l'O.F.Q. et des modifications apportées au répertoire. Cette innovation rendue plus que jamais nécessaire par les exigences de l'heure vient s'ajouter aux services que rend l'Office du Film du Québec.

Le répertoire qui vient de sortir des presses ajoute quelque 200 nouveaux titres de films au catalogue 1964-65.

Tenir un congrès au Château Frontenac c'est faire preuve de bon goût

Le Château Frontenac

UN HÔTEL DU *Canadien Pacifique*



C'est faire preuve, entre autres, d'un goût sûr en ce qui a trait au bien manger. En effet, le Château est réputé internationalement pour sa haute cuisine. Vos congressistes vous sauront gré de les avoir réunis dans un hôtel où règne la bonne chère. Ils vous féliciteront également d'avoir choisi la ville de Québec, dont le site est inoubliable et qui regorge d'endroits susceptibles d'intéresser n'importe quel visiteur. Nombre de chambres: 665. Nombre de congressistes pouvant être accueillis: jusqu'à 1000.

Pour plus de renseignements s'adresser au Directeur, Le Château Frontenac, Québec, ou au Directeur, congrès et ventes, bureau 284, gare Windsor, Montréal, Qué.

Le crédit constructif à l'œuvre:

un autre exemple de la façon dont les entreprises canadiennes savent utiliser le crédit pour croître et prospérer.



Terminal Towers: complexe groupant 10 étages de bureaux, une conciergerie de 120 logements et un hôtel de 200 chambres.

Hamilton a perdu son vieux terminus (mais elle y a gagné en prestige!)

L'édifice le plus sensationnel qui ait été construit depuis plusieurs années, dans le centre de Hamilton, est sans aucun doute Terminal Towers. Érigé sur l'emplacement de l'ancien terminus d'autobus, ce complexe de \$15 millions montre bien à quel point cette ville est dynamique.

Une entreprise de cette envergure requiert dès l'origine une forte mise de fonds, sans quoi les travaux ne peuvent même pas commencer. Pour Terminal Towers, une grande partie du capital intérimaire a été fournie par la Division des prêts de capital IAC.

C'est cette utilisation du crédit que nous appelons "le crédit constructif". Elle est de plus en plus courante au Canada, au fur et à mesure que s'y développent des entreprises importantes. On arrive ainsi à créer de nouveaux emplois et à faciliter l'achat des matériaux requis. Toute l'économie du pays en bénéficie.

IAC est une entreprise canadienne, administrée par des Canadiens. C'est pourquoi nous sommes particulièrement fiers de pouvoir procurer à tant de Canadiens et d'entreprises canadiennes le crédit qui leur est nécessaire.



**au service
des Canadiens
depuis 1925**

Place Bonaventure apportera des revenus importants à Montréal

La construction de la Place Bonaventure - Centre de Commerce du Canada - s'effectue dans les délais prévus, le coût des travaux n'a pas excédé la somme allouée dans le budget, la location dépasse les prévisions et tous les accords financiers nécessaires ont été conclus pour assurer la réalisation complète du projet en temps.

Tels sont les points saillants du discours prononcé par le Brigadier J. Guy Gauvreau, président et directeur général de Place Bonaventure Inc., devant les membres de la Chambre de Commerce du District de Montréal. Dans sa causerie, dont le contenu se révélait un rapport de progression depuis le début des travaux il y a exactement deux ans, le conférencier a prédit que l'immeuble s'avèrera le plus important producteur en revenus au Canada par le nombre de personnes qu'il attirera et par l'activité économique qui doit en émaner.

Dates d'ouverture

M. Gauvreau a en outre révélé les dates où plusieurs secteurs importants de l'immeuble doivent commencer leurs opérations: le Hall Concordia (destiné aux expositions), le 25 février avec le Salon Nautique National; les Galeries Bonaventure, la galerie de boutiques de deux niveaux comprenant plus de 100 magasins et boutiques de détail, au tout début du mois d'avril; et le 30 de ce même mois, l'hôtel Bonaventure, le Centre de Commerce en Gros (dont le million de pieds carrés d'espace est réparti sur cinq étages de l'immeuble) et le Centre International de Commerce.

"Ces dates rencontrent les délais fixés et représentent un résultat si l'on considère le volume actuel de construction et les demandes locales de main-d'oeuvre et de matériaux" a souligné M. Gauvreau. "De plus, je ferai ressortir le fait que nous nous en sommes tenus aux destinées originales de l'édifice, c'est-à-dire, sa réalisation comme centre de commerce "total". Les seuls changements que nous y avons apportés l'ont rendu encore plus complet et sa conception encore plus efficace".

Et M. Gauvreau a expliqué ces changements: "L'Hôtel Bonaventure devait avoir 200 chambres; il en comprendra 401 afin de répondre à la demande formulée par les exposants et les acheteurs visitant les fabricants établis dans le Centre de Commerce en Gros. Une immense plaza agrémentée d'arbres construite à l'ouest de l'immeuble au-dessus du parc de stationnement de 1,000 voitures et ornant l'entrée de l'hôtel. Enfin, un étage supplémentaire (dont les 200,000 pieds de superficie équivalent à 10 étages d'un gratte-ciel moderne) pour fournir l'espace nécessaire au Centre International de Commerce et aux agrandissements de l'hôtel.

"Les accords financiers relatifs à ces constructions supplémentaires ont été finalisés et le projet entier est aussi solide que le sont ses fondations de béton. Et je suis fier de pouvoir dire que le financement de l'édifice provient entièrement de source canadienne" a fait remarquer M. Gauvreau.

Et il ajoute: "Nous n'avons pas dépassé le budget et ceci est, je crois, remarquable, si l'on considère l'augmentation constante du coût de la vie".

Location des locaux

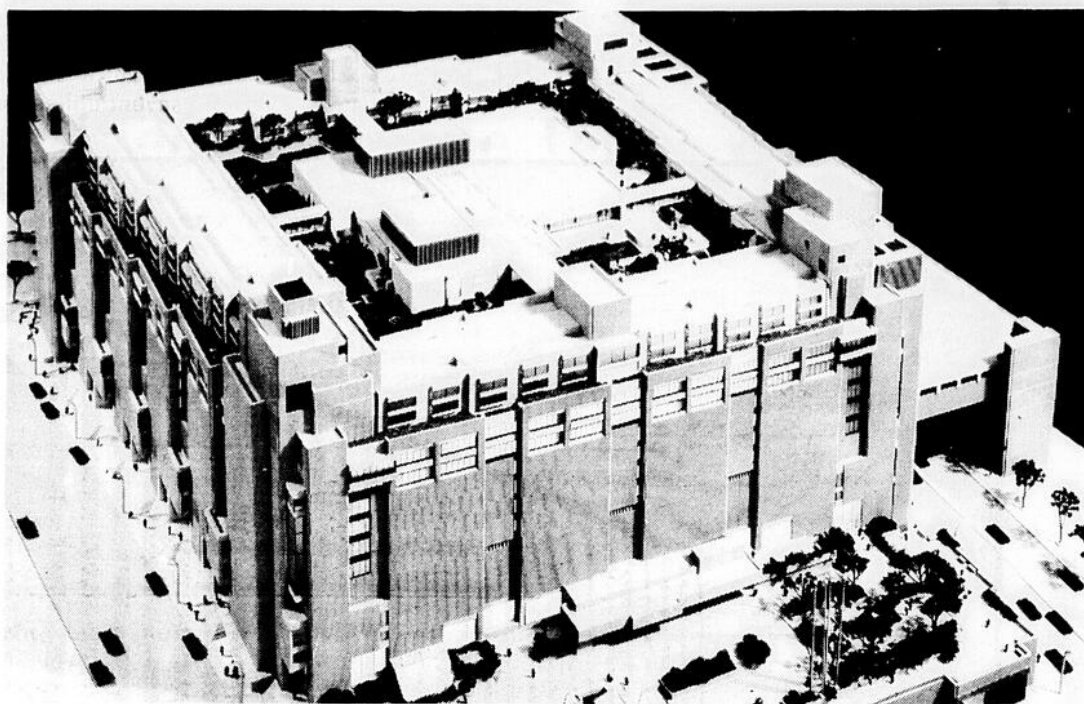
Parlant ensuite de la location des locaux, le Brigadier Gauvreau a mentionné que cet aspect allait extrêmement bien et que les résultats à date dépassaient les prévisions.

Comme exemples d'expositions et de salons commerciaux venant pour la première fois à Montréal, le conférencier a mentionné les expositions suivantes: le salon international de l'automobile; le Congrès et Salon Commercial de l'Association Professionnelle des Mécanographes.

Sur les Galeries Bonaventure - la promenade de boutiques - le président de Place Bonaventure a déclaré que 70 p.c. de l'espace était loué à l'heure actuelle, comme l'est celui des locaux réservés à des bureaux, ces derniers totalisant 190,000 p.c.

Le Centre de Commerce en Gros, concept inédit au pays et que M. Gauvreau a qualifié de "Centre d'Achat pour Grossistes", compte déjà plus de 130 leaders de l'industrie et du commerce canadiens.

"L'industrie du couvre-plancher est représentée à près de 100 p.c. dans le Centre" a-t-il souligné



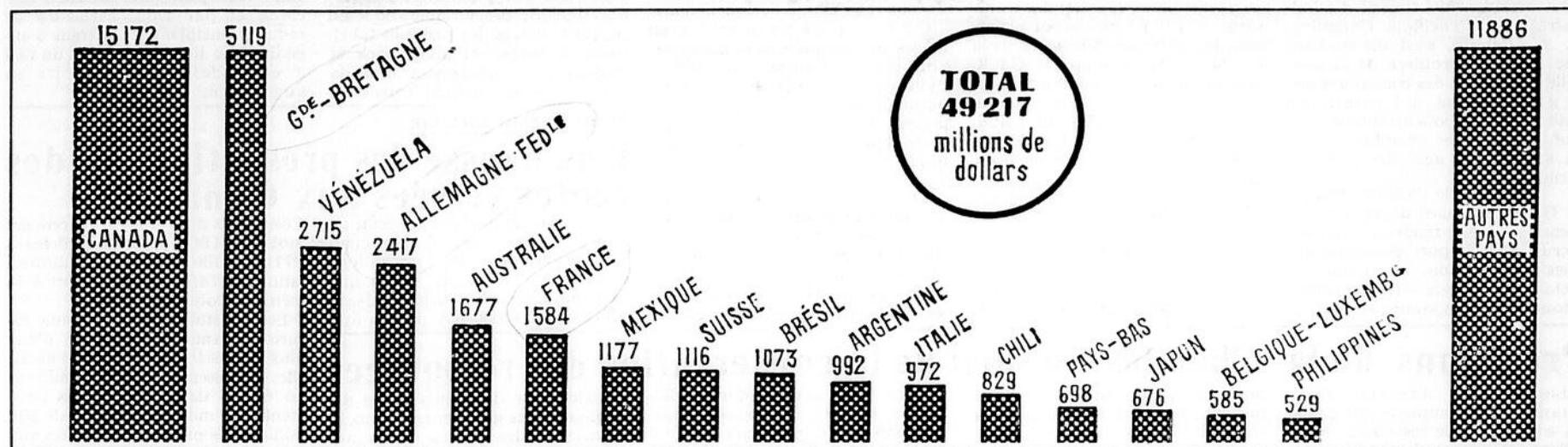
Maquette à l'échelle montrant la plaza extérieure de la Place Bonaventure et l'entrée de l'hôtel.



Réduire le coût à coup sûr...



Investissements Américains : 30% au Canada et 28% en Europe



Ce graphique que nous reproduisons de l'hebdomadaire "LA VIE FRANÇAISE" du 2 décembre fait voir les investissements américains dans le monde à la fin de 1965. Selon ces statistiques, les investissements directs des entreprises américaines à l'étranger atteignaient \$49,127 millions à la fin de 1965. Sur un total environ 30% se

trouvaient investis au Canada, soit plus que dans toute l'Europe (le % dans les pays du Marché commun) et 16% dans les autres pays d'Europe. Au Canada, et dans le Québec, à cause de nos déficits commerciaux à l'endroit des Etats-Unis, nos dirigeants font appel aux capitaux américains pour combler ces déficits.

Honneur au président des 'Maisons Alcan'

La précieuse contribution apportée à l'industrie de l'habitation par M. J.-C. Neely, président de la compagnie Maisons Alcan, Ltée, lui a valu d'être choisi par la revue américaine "House & Home" parmi les douze hommes d'affaires de l'Amérique du Nord qui se sont distingués dans ce domaine en 1966. M. Neely qui est président de la seule entreprise canadienne citée par les rédacteurs de la revue, a été honoré lors du congrès-exposition tenu mercredi à Chicago par la U.S. National Association of Home Builders.

Les rédacteurs de "House & Home" ont choisi M. Neely "parce qu'il a démontré qu'un important fabricant de produits de construction peut réussir comme constructeur de centres d'habitations. Sous la présidence de M. Neely, le volume annuel des ventes des Maisons Alcan, Ltée, a atteint 650 maisons en quatre ans et une valeur brute de \$19 millions en dépit des restrictions imposées sur le crédit. Il a été un des premiers à utiliser les contrats de vente commegarantie de prêts à un taux d'intérêt inférieur à celui des prêts pour habitations et il a de plus innové en créant pour toute l'industrie canadienne de la construction d'habitations, des emprunts en première et deuxième hypothèque composées qui laissent aux acheteurs 90% du financement".

La compagnie Maisons Alcan, Ltée, filiale de l'Aluminium du Canada, Ltée spécialisée dans la construction d'habitations, est devenue au cours de la dernière année la plus importante société de construction au Canada en termes de valeur brute de ses ventes. La compagnie construit des maisons à Montréal, Toronto, Calgary, Edmonton et Vancouver.

Canadian British Aluminium

L'expansion des établissements de production de la Canadian British Aluminium a une capacité projetée pour 1971 de 175,000 tonnes courtes de lingots sera facilitée par l'approbation des détenteurs d'obligations des modifications aux contrats de la compagnie sur l'énergie, a annoncé récemment H. Bruce Magill, vice-président et directeur général de la compagnie.

La logistique appliquée au marketing est une nouvelle technique qui résout le problème épineux du *coût de la distribution*. Le traitement des commandes, l'inventaire, l'emballage, le transport, l'entreposage, la planification de la production, tous les services auxiliaires sont étudiés minutieusement afin de réduire le *coût de la distribution*. Cette nouvelle méthode ne peut résoudre tous les problèmes de votre entreprise mais partout où elle a été mise en oeuvre elle a fait merveille. Le coût de la distribution a diminué sensiblement. Si vous voulez essayer cette méthode de la logistique en marketing, communiquez avec le représentant des ventes marchandises du CN.

la technique **CN**

Le président du C.P.R. est optimiste

Le président du conseil d'administration du Pacifique Canadien, M. N. Crump, s'est dit confiant que le C.P.R. profitera de la nouvelle législation des transports que le gouvernement a l'intention d'adopter. La concurrence accrue que subiront les chemins de fer, va sans doute accroître leur efficacité.

Le chef de l'administration du C.P.R. est aussi d'avis que les chemins de fer prendront une part accrue du transport des marchandises au Canada. M. Crump a déclaré que malgré certaines oppositions de la compagnie à des clau-

ses particulières de la loi des transports, le C.P.R. supportait pleinement les principes directeurs de la loi. Selon M. Crump, le C.P.R. ne croit pas tirer davantage à court terme de cette loi et il se pourrait même que les profits du C.P.R. connaissent une baisse, lors de mise en application de la nouvelle législation.

Les subsides du gouvernement diminueront et il est à prévoir que les coûts d'opérations continueront à augmenter, de sorte que le C.P.R. devra s'emparer de nouveaux marchés si l'entreprise veut bénéficier

du nouveau climat de concurrence.

C.P.R. a placé au premier plan de ses préoccupations la planification des opérations. La productivité des employés et l'utilisation optimale des ressources et de l'équipement de la compagnie reçoivent toute l'attention de l'administration.

Le mouvement des marchandises en vrac est devenu assez important pour que l'on pense à modifier les méthodes de manutention. La nouvelle génération de locomotives diesel permettra aussi d'abaisser les coûts, en augmentant l'utilisa-

tion du matériel roulant. Les nouveaux wagons sont plus légers et leur poids mort en conséquence représente une plus faible proportion dans les coûts d'opération. En ce qui concerne les produits fabriqués, le transport piggy-back se développera rapidement mais la tendance est définitivement au

transport par contenant, comme pour l'huile, le gaz et les certains produits chimiques. La combinaison "transport par camions spéciaux et par rail" permettra de réduire sensiblement les coûts d'expédition et la participation du rail à ce mode de transport ira en augmentant.

Dans l'assurance-vie

Une hausse des prestations et des rentes versées aux Canadiens

Selon un rapport de l'Association canadienne des Compagnies d'assurance-vie, les prestations d'assurance-vie et de rentes que les compagnies d'assurance faisant affaires au pays ont payées aux

Canadiens durant les neuf premiers mois de 1966 se sont chiffrées à \$716.2 millions soit une augmentation de 14.5% par rapport à la même période en 1965.

Les prestations versées aux assurés vivants ont continué d'être plus élevées que le capital-décès; elles représentent \$476.3 millions ou 66.5% de l'ensemble des paiements. Ce montant dépasse de \$60 millions les prestations versées aux assurés vivants pendant la même période en 1965. Ces prestations comprennent des dotations échues, des indemnités d'invalidité, des rentes, des valeurs au comptant et des dividendes.

Les dividendes payés aux assurés pour les neuf premiers mois de 1966 ont atteint un montant record de \$130.1 millions, soit 27.3% de toutes les prestations aux assurés vivants. Les rentes payées se sont chiffrées à \$148.6 millions.

Précisions de la Chambre au sujet de la conservation des ressources

Les principes directeurs de la Chambre de Commerce du Canada en matière de ressources naturelles embrassent plusieurs aspects allant des pêcheries commerciales au tourisme; ceci met en relief à quel point l'économie canadienne dépend de nos ressources et des industries diversifiées qui les exploitent.

L'EAU — Depuis quelque temps, les ressources hydrauliques du Canada ont retenu non seulement l'attention de la Chambre de Commerce du Canada, mais également celle d'un grand nom-

bre de citoyens. Nous sommes pleinement conscients de certaines pressions d'outre-frontières cherchant à obtenir une partie de nos ressources hydrauliques par des systèmes plus ou moins ingénieux de déviation de quantités importantes d'eau. Nous croyons qu'il serait prématuré d'envisager l'exportation d'une partie quelconque de nos ressources avant d'en avoir effectué un recensement exhaustif; les données obtenues permettraient d'établir des prévisions quant aux besoins des usagers en tenant compte d'un danger possible de gas-

pillage. Nous nous rendons parfaitement compte des aspects constitutionnels du problème et qu'il faut respecter les juridictions provinciales; nous vous demandons néanmoins d'entreprendre immédiatement, de concert avec les provinces, un inventaire complet et d'en tirer des prévisions. Nous sommes heureux de constater que nos vues concordent avec celles de votre gouvernement, telles qu'énoncées par vous-mêmes et plusieurs de vos ministres.

Il semble qu'il y ait un nombre

considérable d'organismes et d'établissements gouvernementaux intéressés à des degrés divers aux ressources hydrauliques, ce qui nous porte à exprimer le vœu que les objectifs louables du nouveau ministère de l'Energie, des Mines et des Ressources visant à coordonner plus étroitement l'activité de ces organismes seront atteints dans le plus bref délai possible. Nous espérons que le gouvernement fédéral énoncera prochainement un programme positif et cohérent en matière de ressources hydrauliques.



Banque Canadienne Nationale 92^e Assemblée Générale Annuelle

Extraits de l'allocution du président, M. Louis Hébert



... PEUT-ON, AUJOURD'HUI, ENVISAGER L'AVENIR AVEC AUTANT D'OPTIMISME QUE LES ANNÉES PASSÉES?

La Banque Canadienne Nationale a tenu à Montréal, le jeudi 8 décembre, sa 92^e assemblée générale annuelle, sous la présidence de l'honorable F.-Philippe Brail, président du Conseil d'administration. M. Louis Hébert, président de la Banque, a fait un exposé de la situation générale et nous reproduisons ci-dessous quelques extraits de son allocution.

Il est toujours dangereux de se livrer à des conjectures en s'appuyant sur des événements passés. En économie comme en histoire, les mêmes causes ne produisent pas toujours les mêmes effets. L'économie est une science de l'homme et les besoins et les aspirations de celui-ci ne peuvent pas toujours se résumer dans une formule algébrique ou en un graphique.

S'il est malaisé de prévoir le comportement de l'homme en diverses circonstances, la difficulté est encore plus grande quand il s'agit de peuples étrangers. Le conflit qui, au Viet-Nam, oppose quelque 300,000 guérilleros mal armés à la nation la plus puissante du monde se prolonge malgré toutes les tentatives en vue de rétablir la paix. Son incidence sur l'économie américaine est très étendue. Outre le fardeau de plus en plus lourd que ce conflit impose au budget national, il contribue dans une large mesure à la pénurie relative de biens et de main-d'œuvre qui en-

gendre des pressions inflationnistes sur les prix et les salaires, enfin il aggrave le déficit de la balance des paiements. Ce n'est donc pas pour des raisons uniquement sentimentales que cette guerre préoccupe tellement l'opinion américaine.

Le Canada, sans être directement touché, n'est pas sans subir les répercussions de ce conflit.

LA CONJONCTURE AMÉRICAINE

Les économies des deux pays sont, dans une large mesure, solidaires, voire interdépendantes. On pourrait même ajouter que, dans certains cas, elles sont imbriquées. C'est au point qu'il arrive que des décisions d'ordre fiscal ou monétaire arrêtées à Washington aient plus d'influence sur notre propre situation que si elles avaient été prises à Ottawa.

LA CONJONCTURE CANADIENNE

L'économie canadienne suit dans son ensemble la même tendance que l'économie américaine. Elle est encore en plein essor, mais elle commence à manifester des signes d'essoufflement.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

La production industrielle continue à progresser, mais à un rythme qui ralentit de mois en mois. Ainsi l'accroissement mensuel, par rapport aux mois correspondants de 1965, est passé de 9 pour cent en janvier à 6.2 pour cent en août. La diminution des achats de biens durables, d'automobiles notamment, par suite de la hausse du taux d'intérêt, est en grande partie la cause de ce ralentissement. Toutefois, l'accroissement des investissements qui serait de l'ordre de 20 pour cent cette année, par rapport à 1965, contribuera sans doute à maintenir l'activité pendant plusieurs mois.

EMPLOI

Malgré la création d'un nombre record de 328,000 emplois depuis un an, soit une augmentation de 50 pour cent par rapport à l'année précédente, le nombre des chômeurs accusait à la mi-septembre une hausse de 16 pour cent par rapport à la période correspondante de 1965.

Cette situation apparemment paradoxale s'explique par le fait que

les nouvelles recrues sur le marché du travail ont été deux fois plus nombreuses cette année. En poussant plus loin l'analyse, on constate que cette soudaine augmentation tient en grande partie à l'élément féminin, qui représente les deux-tiers de la nouvelle main-d'œuvre. Ainsi la proportion de la population active chez les femmes passe en deux ans de 30.8 à 33.8 pour cent, tandis qu'elle s'abaisse chez les hommes de 78.1 à 77.5 pour cent à cause, sans doute, de la prolongation de la scolarité au-delà de 14 ans. Cette évolution indique un grand changement dans les habitudes sociales: non seulement les jeunes filles se présentent de plus en plus nombreuses sur le marché du travail, mais — phénomène plus récent — un nombre de plus en plus considérable de femmes reprennent leur emploi après le mariage. La statistique révèle que c'est au Québec que le taux de progression de la main-d'œuvre féminine est le plus élevé: 13 pour cent quand, pour les hommes, l'augmentation n'est que de 2 pour cent.

PRIX ET SALAIRES

La hausse des prix de gros et des prix de détail s'est accélérée depuis le début de l'année. L'indice des prix de gros accusait en septembre une avance de 3.2% par rapport à septembre 1965. Cette hausse, qui dépasse celle des États-Unis et de la plupart des autres pays industriels, risque à la longue d'affaiblir notre position concurrentielle.

La hausse de l'indice des prix de détail est sensiblement plus forte puisqu'elle atteint 4.3 pour cent; les denrées alimentaires accusent même une augmentation de 8 pour cent. Comme les aliments représentent généralement le quart environ des dépenses des familles moyennes et que les familles à revenus modestes y consacrent souvent la moitié de leur budget, on comprend qu'une telle hausse ait été vivement ressentie par les ménagères et que celles-ci aient organisé des manifestations pour alerter l'opinion.

Quoi qu'il en soit, la hausse du coût de la vie ne peut qu'accentuer les pressions sur les salaires, lesquelles se traduiront par une augmentation des prix de revient et des frais de distribution. C'est

la spirale inflationniste, le cercle vicieux. Il semble bien que l'on soit engagé dans cette voie. En effet, les hausses de salaires consenties dans les contrats collectifs qui ont été renégociés depuis le début de l'année atteignent 30 et parfois même 40 pour cent, réparties sur une période de trois ans, sans compter les avantages accessoires. Or, comme d'après les calculs du Conseil économique du Canada, l'accroissement annuel moyen de la productivité par personne employée devrait, si l'économie se développe normalement, n'atteindre que 2.4 pour cent au cours des quatre prochaines années, toute hausse de salaire en excédent de ce pourcentage va tendre à une augmentation des prix.

La parité des salaires avec les États-Unis, dont il est parfois question, serait sans doute souhaitable, mais la réaliser dans l'immédiat, ce serait acculer à la faillite nombre de nos entreprises. La différence des salaires entre les deux pays tient à un grand nombre de facteurs, notamment à la disproportion de la productivité, des capitaux disponibles et de l'importance du marché intérieur. N'en pas tenir compte, ce serait risquer d'augmenter les prix de nos produits à tel point qu'ils ne pourraient plus soutenir la concurrence étrangère même sur notre propre marché, et de nous contraindre à nous entourer de barrières douanières.

LA SITUATION AU QUÉBEC

L'essor du Québec se poursuit, mais à un rythme moins rapide que celui de l'Ontario, de sorte que l'écart entre les deux provinces s'élargit d'année en année. Ainsi, les investissements au Québec en 1966 seraient, selon les prévisions, de l'ordre de \$4.5 milliards, soit une progression de 9 pour cent par rapport à 1965, tandis que ceux de l'Ontario, en augmentation de 14 pour cent, atteindraient \$6.5 milliards. Il y a lieu de se féliciter toutefois d'une augmentation de plus de 18 pour cent des investissements dans l'industrie manufacturière du Québec. Il semble que le développement accéléré de l'infrastructure économique entreprise par le gouvernement de la Province commence à porter fruit.

En raison de l'Expo, 1967 sera sans aucun doute une année favorable au Québec et plus particulièrement à Montréal qui a pris, grâce à son administration dynamique, un essor prodigieux au cours des dernières années. Des millions de touristes visiteront notre ville et notre province. Mais, à long terme, ce qui a encore plus d'importance pour nous, c'est la présence d'un grand nombre d'industriels et d'hommes d'affaires de tous les pays. Ce sera une incomparable occasion de nouer des relations fructueuses, de faire connaître notre territoire et d'amener éventuellement l'implantation de diverses industries. Nos chambres de commerce et nos associations professionnelles sauront sans doute tirer parti de cette occasion propice.

PERSPECTIVES

Peut-on, aujourd'hui, envisager l'avenir avec autant d'optimisme que les années passées?

La plupart des économistes entrevoient dans la conjoncture actuelle les signes avant-coureurs, sinon d'une récession, du moins d'un sérieux ralentissement du rythme de croissance de notre économie. Il est probable que plusieurs entreprises reconsidéreront leurs investissements en 1967 par suite de la diminution de la demande de biens durables. Les nouvelles mesures fiscales annoncées par le gouvernement aux fins de freiner la hausse des prix, en abaissant le revenu disponible déjà réduit par les multiples retenues sur les salaires et les versements à la caisse de retraite fédérale ou provinciale, risquent d'accélérer le processus de contraction de la demande déjà amorcé par les restrictions monétaires.

Il faut, évidemment, faire entrer en ligne de compte le conflit qui se poursuit au Viet-Nam. La paix rétablie, les États-Unis donneront sans doute une nouvelle impulsion à leur économie et les initiatives qu'ils jugeront à propos de prendre permettront à nos dirigeants de mieux discerner les perspectives nouvelles et d'orienter en conséquence notre propre économie. Puissent-ils se souvenir qu'on prépare toujours l'inflation qu'on mérité!

Souhaitable, la parité des salaires n'est pas possible maintenant

par Fernand BOURRET

La semaine dernière, "Les Affaires" ont publié en pages 8 et 9 une étude sur la parité des salaires, en démontrant que cette parité réclamée à grands cris par certains dirigeants syndicaux ne pouvait être obtenue que par l'augmentation de la productivité du travail, selon le Conseil économique du Canada.

Un tableau révélateur faisait voir que les différences de salaire qui existent présentement entre le Québec et l'Ontario sont dues en grande partie par la valeur ajoutée plus grande par les travailleurs ontariens que par ceux du Québec.

Pour un total de 20 groupes d'industries, la valeur ajoutée moyenne par un travailleur ontarien est de \$13,700 alors qu'elle n'est que de \$10,920 dans le Québec.

Par ailleurs, en comparant les salaires payés, on se rend compte que pour chaque \$1,000 de valeur ajoutée, les travailleurs du Québec gagnent \$336.00 alors que les travailleurs de l'Ontario ne gagnent que \$320.00.

Faire plus?

Est-il possible de faire plus? Les travailleurs du Québec peuvent-ils toucher un meilleur salaire que celui qu'ils touchent actuellement. La réponse n'est pas facile à fournir, dans les circonstances actuelles.

Chose certaine, toute augmentation de salaire ne peut que placer

l'industrie du Québec dans une position concurrentielle défavorable par rapport à une industrie semblable en Ontario, parce que toute hausse de salaire entre dans les prix des produits vendus et que vient un moment où le profit devenant trop marginal, c'est la mort de l'industrie.

Des exceptions

Il peut certes y avoir des exceptions à cette situation, mais, justement, les exceptions viennent confirmer le principe que la parité des salaires est reliée à la productivité du travail.

Par exemple, l'usine d'automobiles de General Motors à Ste-Thérèse est sans aucun doute parfaitement capable de produire aussi efficacement que celle d'Oshawa: elle est moderne, elle possède un outillage neuf et nous présumons qu'on y a installé les machines les plus perfectionnées et que les techniciens de production de Ste-Thérèse sont au moins aussi efficaces que celles d'Oshawa.

D'autres industries, dont celle de l'aluminium sont dans le même cas: la productivité des travailleurs d'Arvida doit égaler celle des travailleurs de Kitimat, en Colombie-Britannique.

Mais dans la plupart des cas, la productivité d'une entreprise du Québec est inférieure à une usine fabriquant les mêmes produits en Ontario.

Cela ne veut pas dire que dans tous les cas, c'est parce que les tra-

vailleurs québécois sont moins efficaces, qu'ils sont plus paresseux, que leur rendement est inférieur. C'est souvent parce qu'ils n'ont pas les outils que possèdent leurs confrères de l'Ontario, que les usines dans lesquelles ils travaillent sont vieilles, que le système de production est périmé, que les nouvelles techniques n'y sont pas appliquées.

Rôle des employeurs

Evidemment, les employeurs ne pourront pas indéfiniment se cacher la tête dans le sable comme l'autruche et laisser faire. Les travailleurs, pour leur part, et c'est leur droit, réclameront d'être traités comme les travailleurs ontariens et même comme les travailleurs américains. Dès lors, les employeurs devront se mettre à la page. Les entreprises devront se moderniser. Les meilleures techniques de production devront être introduites dans le Québec.

Mais en attendant, il est sain qu'ils fassent entendre leurs revendications parce que ces dernières vont servir de stimulant aux entrepreneurs et industriels en vue de la modernisation de leurs usines qui devront devenir aussi efficaces que les usines ontariennes ou américaines.

Alors seulement sera-t-il possible d'affirmer que la parité des salaires doit exister entre le Québec et l'Ontario, entre le Canada et les Etats-Unis.

CERTAINES MESURES DU REVENU PAR PERSONNE AU CANADA ET AUX ETATS-UNIS EN 1965

	Canada	Etats-Unis	Canada en pourcentage des Etats-Unis
	(Dollars) canadiens	(Dollars des Etats-Unis)	
Par habitant			
Produit national brut.....	\$2,657	\$3,501	76
Revenu national net.....	1,985	2,873	69
Revenu personnel disponible.....	1,788	2,411	74
Par personne employée			
Produit national brut.....	7,577	9,438	80

L'Hydro-Québec: emprunt de \$50 millions aux E.U.

L'Hydro-Québec annonce qu'elle a déposé mardi après de la Securities and Exchange Commission, à Washington, le prospectus préliminaire relatif à un emprunt de \$50,000,000 qui sera lancé au début de l'année 1967 sur le marché américain.

Les nouvelles obligations (série AY) porteront la date du 1er janvier 1967 et viendront à échéance le 1er janvier 1993.

Les conditions de l'émission projetée seront négociées le 13 décembre et seront alors annoncées par l'Hydro-Québec.

Le syndicat chargé de l'émission est dirigé par les maisons First Boston Corporation; Halsey, Stuart & Co. Inc.; A. E. Ames & Co.; et Solomon Brothers & Hutzler.



Banque Canadienne Nationale

92^e Assemblée Générale Annuelle

Résumé des commentaires du gérant général, M. René Leclerc



NOUVEAUX ET IMPORTANTS PROGRÈS

Le gérant général, M. René Leclerc, a analysé les résultats des opérations de l'exercice 1966. Il a également fait quelques commentaires sur la révision de la Loi sur la banque dont le Comité de la finance, du commerce et des questions économiques de la Chambre des Communes a enfin commencé l'étude.

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS

M. Leclerc a tout d'abord souligné que les bénéfices nets se sont chiffrés par \$4,272,659, provision faite de \$4,628,000 aux fins de l'impôt sur le revenu. Ils sont l'équivalent de \$3.56 par action, à rapprocher de \$3.52, calculé sur une base annuelle pour l'exercice précédent de onze mois. Le solde des bénéfices non répartis est de \$990,633 après paiement de \$3,060,000 en dividendes, soit \$2.55 par action en regard de \$2.50 sur une base annuelle en 1965 et après avoir viré \$1,000,000 au fonds de réserve qui s'élève maintenant à \$47,000,000. L'actif a atteint \$1,120,724,921, une augmentation de 5.13% sur l'an dernier. Une proportion de 43% de l'actif est rapidement réalisable, soit \$481,754,757 dont \$159,490,740 en disponibilités de caisse. Ces deux chiffres équiva-

lent respectivement à 45.42% et à 15.04% du passif envers le public. Les prêts courants, en augmentation de \$16,997,377, forment un total de \$598,142,373, chiffre le plus élevé jamais atteint. La somme des dépôts s'est accrue de \$57,070,826 et dépasse le milliard pour la première fois. Elle s'élève à \$1,054,878,555.

IMPORTANCE DE CERTAINES CATÉGORIES DE PRÊTS

M. Leclerc a souligné l'importance de certaines catégories de prêts:

Agriculture: 22,923 prêts au total de \$45,070,000 ont été accordés en vertu de la Loi sur les prêts pour l'amélioration des fermes du Québec, soit 45% de tous les prêts consentis, aux termes de cette loi, dans la province de Québec.

Petites entreprises: les prêts de cette catégorie s'élèvent à \$8,333,000. **Particuliers:** les prêts aux particuliers, remboursables par mensualités, continuent d'augmenter; ils comptent pour \$48,189,000.

Municipalités et Commissions scolaires: au 31 octobre 1966, ces prêts accusaient une augmentation de \$9,983,000 sur l'exercice précédent et se chiffraient à \$117,505,000. 97% de tous les prêts de cette catégorie ont été consentis par la Banque dans le Québec.

PERSONNEL

Le Conseil d'administration et les membres de la Direction désirent témoigner aux employés leur appréciation du travail consciencieux qu'ils ont accompli ainsi que de leur dévouement, leur diligence et leur loyauté, autant de facteurs qui ont contribué aux progrès remarquables accomplis. Aucun effort ne sera donc ménagé pour augmenter leur bien-être dans la mesure des moyens de la Banque. Au cours de l'année, la Direction a poursuivi activement le programme qu'elle s'est tracé en vue de donner à ses employés la meilleure formation professionnelle et de perfectionner ainsi les cadres du Personnel.

LA RÉVISION DE LA LOI SUR LA BANQUE

La révision de la Loi sur la banque est enfin à l'étude au Comité de finance, du commerce et des questions économiques, a dit M. Leclerc. Il y a lieu, a-t-il poursuivi, de regretter que le projet de loi présenté à la Chambre des Communes le 7 juillet dernier ne tienne pas compte des recommandations les plus importantes que la Commission Porter, à la suite d'une étude approfondie, avait jugé à propos de faire avec un désintéressement et une impartialité manifestes, sans autre préoccupation que celle de promouvoir l'économie nationale.

Ainsi, le rapport recommandait d'abolir complètement le plafond du taux d'intérêt sur les prêts. Cette recommandation est d'autant plus justifiée que, depuis la publication du rapport, les taux d'intérêt ont continué d'augmenter au Canada et un peu partout dans le monde. La formule proposée dans le Bill C-222 à l'effet de fixer le taux maximum d'intérêt que les Banques pourront exiger à 1 3/4% de plus que la moyenne du rendement du marché des obligations à court terme du Canada n'est, à notre avis, qu'un palliatif qui ne résoudra nullement le problème; et il est fort probable qu'elle restera en vigueur jusqu'à la prochaine révision décennale de la loi.

Le léger allègement des taux de la réserve primaire à maintenir à la Banque du Canada, laquelle est improductive pour les banques et s'élève à \$1,095,044,000 le 31 octobre 1966, ne sera pas aussi profitable que l'on prétend, puisque cette réserve sera dorénavant établie sur une base biennale. De plus, nous estimons qu'il est illogique d'imposer aux banques la tenue d'une réserve secondaire pouvant varier de 6 à 12% alors que de nombreuses autres institutions effectuant des opérations bancaires ne sont pas assujetties à cette obligation.

La clause du projet de loi qui fixe à 10%, à partir de juillet 1971 et avec effet rétroactif, la participation d'une banque à charte dans une compagnie canadienne, telle RoyNat, en ce qui nous concerne, ne peut avoir qu'un effet préjudiciable sur le financement à long et à moyen terme de compagnies d'une importance trop modeste pour recourir au marché des obligations. Il est évident que RoyNat, dont nous détenons 34% du capital-actions, remplit un rôle nécessaire puisqu'elle a déjà consenti des prêts pour plus de \$100 millions depuis son incorporation en 1962. Au moins 655 compagnies, employant plus de 30,000 personnes, ont obtenu de ces prêts. Il serait injuste et déraisonnable que l'initiative et la prévoyance de deux banques, qui continuent d'ailleurs à se faire concurrence quant aux opérations bancaires courantes, soient méconnues après les services inestimables qu'elles ont rendus à l'économie canadienne. L'intérêt général demande donc que l'on permette à RoyNat de continuer à exercer ses fonctions en conservant comme principaux actionnaires ses deux banquiers qui ont l'entière confiance du public canadien.

Avant de terminer ces remarques sur les projets de loi envisagés par le ministre des Finances, permettez-moi de vous signaler que l'assurance-dépôts ne devrait pas être imposée aux banques à charte. De fait, un triple contrôle s'exerce sur l'actif des banques. D'abord, chacune de celles-ci a un système d'inspection rigoureux; ensuite, des vérificateurs nommés par les actionnaires examinent le relevé de l'actif et du passif; enfin, l'Inspecteur général des banques contrôle l'actif des banques et fait rapport, chaque année, de ses observations au ministre des Finances. Au surplus, la solidité des banques ne laisse plus place à aucun doute puisque la dernière faillite remonte au mois d'août 1923.

Les primes d'assurance que les banques seraient appelées à payer, sans aucune justification, seraient de plusieurs millions de dollars. Leur seul objet serait, en définitive, de protéger les déposants d'autres institutions qui acceptent des dépôts sans être astreintes aux exigences de la Loi sur la banque et sans offrir à leurs déposants la triple garantie dont nous venons de parler. C'est pourquoi nous estimons que les banques ne devraient pas être contraintes de participer à l'assurance-dépôts et à verser des primes onéreuses à seule fin d'assurer une meilleure protection aux déposants de leurs concurrents.

LES PROJETS DE LA B C N

La Banque continue d'étendre graduellement le réseau de ses succursales et de rénover de nombreux bureaux afin d'offrir à la clientèle plus de confort et un service plus rapide. L'assemblée d'aujourd'hui nous fournit l'occasion de remercier cordialement nos clients de la patience et de la bienveillance dont ils ont fait preuve depuis l'installation provisoire de la Direction et du bureau principal dans des locaux insuffisamment spacieux. L'édifice de 32 étages en cours de construction à la Place d'Armes, le centre où s'est déroulée l'histoire de la Banque, mettra à la disposition du public de vastes bureaux aménagés de la façon la plus moderne et pourvus des derniers perfectionnements, où les clients pourront faire leurs opérations de banque et de placement dans une atmosphère agréable, avec le concours d'un personnel compétent et toujours empressé à les servir.

L'accroissement continu de ses ressources et de ses moyens d'action met la Banque Canadienne Nationale en mesure de participer de plus en plus largement à la vie économique et sociale du pays, et particulièrement de la province de Québec au progrès de laquelle elle contribue depuis près d'un siècle.

On peut obtenir le texte complet des allocutions du président et du gérant général en en faisant la demande au siège social de la Banque, Place d'Armes, Montréal.

COUP D'OEIL À LA BOURSE

	LUNDI 5	MARDI 6	MERCREDI 7	JEUDI 8	VENDREDI 9
MONTREAL	SOUTENU Moore 87.50 + 1.50 Texaco 65.00 + 1.00	TRES FERME Cominco 32.87 + 1.62 INCO 92.50 + 1.50	FORTE HAUSSE Inco 94.50 + 2.25 Home "A" 24 + 1 Texaco 68 + 1.50	PLUS ACTIF Alcan 30.87 + 1.25 Inco 96 + 1.37 Weston 18.12 + 1.62	STABILISATION Weston 18.75 + 0.62 C.P.R. 57.12 + 1.12
INDUST	144.42 + 0.39	145.54 + 1.12	147.57 + 2.03	149.37 + 1.80	149.87 + 0.50
TORONTO	LES HUILES EN VEDETTE Dome Pet. 31.50 + 1.00	HAUSSE DES HUILES Dome Pet. 32.62 + 1.12 Massey 22 + 0.62	ENCORE LES HUILES Dome Pet. 33 + 1.25 Alcan 29.62 + 1	LES HUILES EN VEDETTE Dome Pet. 36.25 + 2.37 Banff 16.87 + 1.25 Texaco 72 + 4.00	PRISES DE PROFIT Texaco 71 - 1 Dome Pet. 34.50 - 1.75 Banff 15.00 - 1.87
METALLS	83.39 + 0.03 124.49 + 1.42	83.49 + 0.10 126.59 + 2.10	84.46 + 0.97 129.07 + 2.48	85.10 + 0.64 132.55 + 3.48	84.53 - 0.57 132.46 - 0.09
NEW YORK	SOUTENU	LA REPRISE CONTINUE	TRES FERME ACTIF	PRISES DE PROFIT	CONSOLIDATION
DOW JONES	791.59 + 2.12	797.43 + 5.84	808.01 + 10.58	812.80 - 4.79	813.02 + 0.22

La guerre entre la S.E.C. et les compagnies gérantes de fonds mutuels:

Une entrevue avec deux directeurs du Fonds Adanac

Par Jacques Rolland

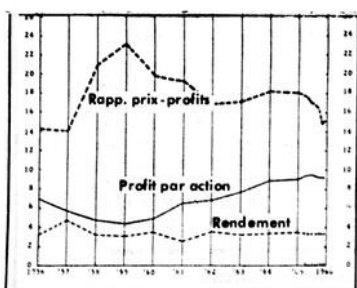
La Commission des valeurs mobilières américaines, connue sous le nom de Securities Exchange Commission, vient de publier la conclusion de son enquête sur l'industrie américaine des fonds mutuels. Les conclusions de la S.E.C. sont tout à fait radicales. La commission déplore les profits anormaux réalisés par certaines compagnies gérantes de fonds mutuels et surtout certaines pratiques de vente. Les recommandations de la S.E.C. sont draconiennes. On recommande l'abolition des plans contractuels dans leurs formes actuelles. La quasi-totalité des fonds mutuels impose un droit d'entrée de 12% sur les plans contractuels et généralement environ 40% des droits d'entrée totaux sont payables la première année. La S.E.C. va beaucoup plus loin, elle recommande qu'une loi limite la commission maximum chargée par les fonds mutuels à 5%. Ce maximum sur les achats comptants varie aux alentours de 8 1/2%.

Enfin en troisième lieu, la S.E.C. questionne les frais de gestion payés par les fonds mutuels à la compagnie gérante, c'est-à-dire, à la compagnie chargée d'administrer le fonds. A cet égard, les recommandations de la S.E.C. sont vagues et imprécises. La S.E.C. se contente à toute fin pratique de questionner les montants payés en frais de gestion, sans adopter une attitude bien définie.

La seule recommandation susceptible de favoriser les fonds mutuels est un appel aux autorités des bourses américaines pour qu'elles consentent à établir des tarifs spéciaux sur les importantes transactions effectuées par les fonds mutuels. Ces tarifs sont actuellement les mêmes que ceux payés par tout investisseur lors d'une transaction similaire.

BOURSE DE MONTREAL

RENDEMENT ET RAPPORT PRIX-PROFITS



Il va sans dire que les fonds mutuels américains ont été très surpris de la vigueur des recommandations de la S.E.C. Advenant que les recommandations de la commission soient adoptées intégralement par les législateurs américains, il y a lieu de s'attendre à une importante diminution des revenus des compagnies gérantes de fonds mutuels.

Au Canada, les propositions de la S.E.C. ont fait sursauter les milieux intéressés. Les représentants des gouvernements provinciaux doivent sous peu commencer une étude commune de l'industrie des fonds mutuels. Les commissaires qui seront chargés d'enquêter, étudieront sans aucun doute les réflexions et les recommandations de leurs confrères américains.

C'est au président des Fonds Adanac Inc. que nous nous sommes adressés pour obtenir le point de vue des compagnies gérantes de fonds mutuels. La situation de Fonds Adanac Inc. est assez particulière. La compagnie est relativement nouvelle, son administration fait partie de la jeune génération. Les administrateurs du fonds, de même que les propriétaires sont des Canadiens français. C'est peut-être cet ensemble de circonstances qui nous ont permis d'obtenir une entrevue très franche avec M. André Lemay, le président de la compagnie, et Serge Rocheleau, le vice-président. Voici un résumé de cette entrevue.

Messieurs, si vous le voulez bien, nous limiterons notre discussion aux trois points principaux du rapport de la S.E.C., à savoir: les droits d'entrée des fonds mutuels, les plans contractuels et finalement les honoraires de gestion. Que pensez-vous des conclusions de la commission sur le premier point?

(A. Lemay) Avant de nous engager plus à fond dans cette discussion, il est important d'établir les objectifs d'un fonds mutuel. Les fonds mutuels ont généralement un but très précis: celui d'assurer à l'investisseur une plus valeur à long terme de son capital tout en assurant raisonnablement la protection de son avoir. On n'investit pas dans un fonds mutuel pour une période d'un an. Il faut être déterminé à conserver sa participation au moins pendant cinq ans, pour obtenir un rendement raisonnable sur ses épargnes. Ce rendement, nécessairement, n'est pas garanti. Les fonds mutuels ne sont donc pas faits pour les spéculateurs. Ce que nous voulons c'est d'assurer à l'investisseur qui n'a pas les moyens ou les connaissances, la possibilité de réaliser un gain de capital à long terme, tout en protégeant son avoir à l'aide d'une saine diversification des actifs du fonds. Ceci, nous le réalisons tout en permettant à l'investisseur de conserver un haut degré de liquidité dans ces placements. Si pour une raison ou une autre, une personne tient à vendre sa participation dans un fonds mutuel, elle est assurée en tout temps de pouvoir vendre rapidement, ce qui n'est pas toujours le cas quand on détient un petit nombre d'actions dans une compagnie.

Ceci dit, regardons maintenant certains autres avantages. L'investisseur, dans un fonds mutuel, est assuré de la gérance de son portefeuille par des experts, quelle que soit l'importance de cet investisseur. Il reçoit tous ses dividendes seulement 4 fois par an. Il n'a donc pas à encaisser une foule de chèques. De plus, il est tenu chaque jour au courant de la valeur de ses placements, en consultant une seule cote. A toute fin pratique, il n'a pas à se préoccuper de son portefeuille à part d'encaisser ses dividendes qui jouissent d'un dégrèvement d'impôt de 20%.

Pour tout ça, sur un achat comptant de plus de \$200.00, l'investisseur paie seulement une commission de 8 1/2% en plus d'honoraires annuels de gestion qui sont déduits de sa quote-part du fonds. Ces honoraires de gestion sont de 1% par an, calculés sur l'actif net du fonds.

Etudions, si vous le voulez bien, les frais occasionnés en investissant par l'entremise d'un courtier.

Admettons que l'investisseur dispose d'une somme peu considérable et qu'il investisse dans deux valeurs. Supposons, et je crois que c'est normal, qu'il fasse deux transactions par année, c'est-à-dire, qu'il vende un titre par année et le remplace par un autre. Pour faire ceci, il lui en coûtera au moins 1% par an de son avoir. Au bout de cinq ans, ça fait au moins 5%, le même pourcentage que les honoraires de gestion d'un fonds mutuel tel que le nôtre. A vrai dire, la seule prime supplémentaire que paie l'investisseur est le fameux droit d'entrée de 8 1/2%. Ce droit, si vous le répartissez sur cinq ans, est assez mince. Un courtier, sauf pour un client important, n'a pas le personnel nécessaire pour évaluer tous les jours le portefeuille de son client. Si vous vouliez une telle supervision, il vous faudrait

recourir au service d'un trust ou d'un conseiller en placements qui réclamerait des frais supplémentaires, à part évidemment des frais de courtage. Ces frais varient énormément, dépendant de l'importance des montants administrés. Mais, là encore, le client n'obtiendrait pas toute la diversification qu'un fonds mutuel peut lui donner, à moins évidemment qu'il soit très fortuné et qu'il puisse investir dans un grand nombre de valeurs. Non décidément, les frais chargés par un fonds mutuel ne sont pas plus élevés qu'ailleurs et en fait, ils le sont beaucoup moins pour le petit investisseur, car celui-ci obtient un meilleur service.

C'est bien beau, mais le petit investisseur, celui qui achète un plan par versements mensuels, paie une commission de 12% et vous lui prenez, dès la première année, 50% de ces placements à titre de commissions, à tel point que s'il plaçait chez vous \$100, et voulait l'encaisser au bout d'un an, il n'obtiendrait que \$50.00. Vous ne trouvez pas cela un peu fort?

(A. Lemay) Ce que vous dites est vrai dans le cas des clients qui investissent une somme de moins de \$200 à la fois. Examinons les frais occasionnés par ce client. Lors d'un achat comptant, nous communiquons cinq fois par an avec un client. Cinq fois par an, nous lui envoyons soit un chèque de dividendes et des rapports trimestriels, soit le rapport annuel. Dans le cas d'un plan contractuel, nous communiquons avec le client seize fois par an et 17 fois la première

année. Chaque communication entraîne des écritures comptables, une manipulation de papiers qui coûte une petite fortune. Pour un fonds établi depuis longtemps, et de grosseur moyenne, ça coûte environ annuellement 5% par client. Vous pouvez imaginer les coûts d'administration d'un plan contractuel réparti sur une période de 10 ans.

Je vous ferai remarquer que les droits d'entrée de 12% ne s'appliquent que pour un placement ou un versement de moins de \$200. C'est donc dire que la majorité des personnes choisissant un plan contractuel font des dépôts mensuels de faible importance. Encore faut-il préciser la question des \$200. Je suis convaincu que nous ne rencontrons pas non frais avec un dépôt de seulement \$200. Si la valeur moyenne des dépôts par client était de seulement \$200, nous ne serions plus là. En fait un fonds opère à profit quand la valeur moyenne des dépôts des clients est d'environ \$1,000, en assumant bien sûr que le fonds possède un minimum d'actif. Je crois qu'on ne saurait nous taxer d'abus avec une commission de 12%.

Quant à la répartition des droits d'entrée, c'est là une question qui n'est pas facile. Ces plans sont dits contractuels mais c'est un contrat unilatéral qu'un client peut rompre à volonté. Pour plusieurs de nos clients, les plans contractuels sont une forme d'épargne méthodique, comme l'achat à terme d'obligations d'épargne. Sans cela, le client n'investirait pas. L'abandon d'un plan nous coûte très cher, d'autant plus cher que la commission payée au vendeur, la première année, est plus considérable que normalement. Sans cela, aucun vendeur ne pourrait vivre décemment. Il faut donc sur un plan contractuel que la commission soit répartie inégalement de façon à ce que l'acheteur qui quitte un plan la première ou la seconde année, absorbe une partie des coûts.

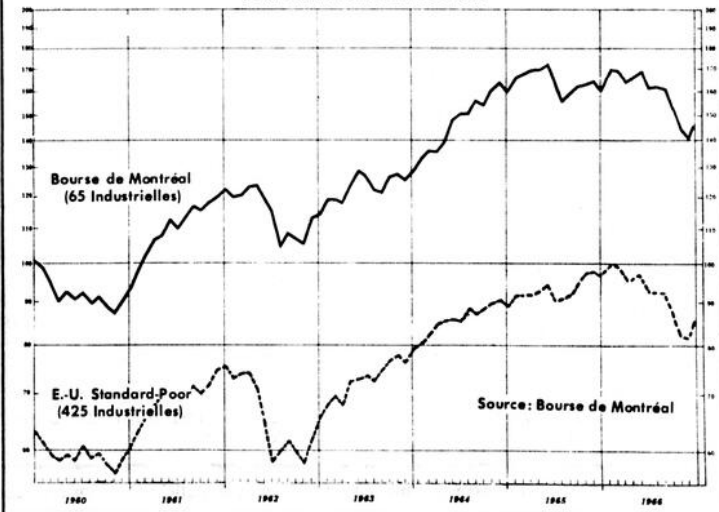
(S. Rocheleau) Le cas des compagnies d'assurances est quelque peu similaire au nôtre. Lorsqu'une compagnie émet une police, elle encourt des frais considérables la première année et si l'acheteur vient à annuler sa police, il en connaît les conséquences. La suggestion de la S.E.C. d'abolir les plans contractuels ou d'interdire qu'une plus grande partie des droits d'entrée soit payés au début du plan qu'à la fin est tout à fait irréaliste.

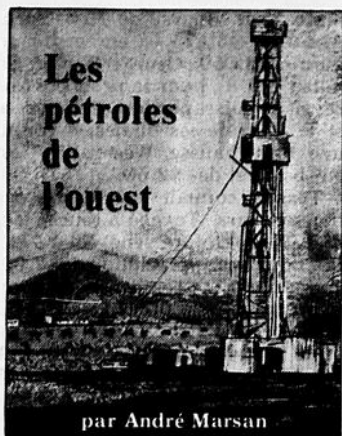
Enfin messieurs, que dire des honoraires de gestion? Certaines compagnies gérantes demandent 1% de l'actif total net, d'autres seulement un demi de 1%.

(S. Rocheleau) Les fonds qui chargent 1%, absorbent tous les frais, ceux qui demandent un demi de 1%, n'absorbent que certains frais et chargent en plus de cela, plusieurs autres frais aux action-

(Suite à la page 17)

PERFORMANCE DES BOURSES





Les pétroles de l'ouest

par André Marsan

OR NOIR en abondance et à bon marché

Il y a deux semaines, dans cette chronique, j'indiquais pourquoi le moment me semblait des plus propices à l'achat d'actions dans l'industrie canadienne du pétrole et du gaz naturel. De plus, je dressais une liste de huit titres très susceptibles de plus-value. Depuis lors la moyenne d'appréciation de ces huit titres a été de 15.5% et nous sommes toujours d'avis que puisque les opérations de forage dans le nord-ouest de l'Alberta ne font que commencer, l'appréciation spectaculaire des titres en est encore à ses débuts.

Aujourd'hui, nous découvrons que cet or noir trouvé dans la région du nord-ouest de l'Alberta est un des meilleurs marchés qui soit au monde. Le coût moyen d'un baril de pétrole s'établit à environ \$150 aux États-Unis et à \$1.00 au Canada. Dans cette région du lac Rainbow, le coût en est inférieur à \$0.20! Le pétrole le meilleur marché au monde se trouve actuellement dans la région du golfe Persique: 300 milliards de barils (80% des réserves mondiales) y ont été trouvés au coût moyen d'environ \$0.15 le baril. Si on considère cependant que les gouvernements de ces pays du Proche-Orient imposent des redevances de l'ordre de \$0.80 par baril, il semble bien qu'aucun pétrole au monde pourra faire compétition, en Amérique du Nord, à cet or noir que nous découvrons en abondance dans le nord-ouest de l'Alberta.

Comment expliquer que ce pétrole du lac Rainbow coûte 10 fois moins cher que celui du Texas? D'abord les méthodes plus perfectionnées d'exploration ont permis d'augmenter sensiblement le rapport entre les trous productifs et les trous non-productifs. Au Canada ce rapport est de 50% en 1966. Or dans cette région du nord-ouest de l'Alberta, depuis deux ans, Imperial Oil et Banff ont des rapports respectifs de 11/17 (65%) et de 29/41 (72%). Ces rapports sont d'autant plus fantastiques que cette région n'était à peu près pas connue il y a deux ans à peine et qu'elle demeure encore très peu explorée.

La principale raison en est cependant que les nappes pétrolifères y sont extrêmement prolifiques. En se basant sur les renseignements disponibles, un seul puits creusé au coût de \$325,000.00 peut trouver des réserves exploitables de l'ordre de 75,000,000 de barils d'une valeur actuelle ("present value") minimum de \$35 millions. Depuis deux ans, on a dépensé une somme globale de \$250 millions dans cette région du nord-ouest de l'Alberta et on y a trouvé environ 1.5 milliards de barils, soit un coût moyen de \$0.16 par baril. En effet, le forage des 150 trous a coûté autour de \$50 millions et un montant égal a été dépensé en exploration. Par ailleurs le coût des terrains s'est élevé à près de \$50 millions. La valeur actuelle de ces réserves additionnelles s'établit maintenant à plus de \$800 millions. Ces chiffres ont de quoi

faire rêver les investisseurs les plus ambitieux.

Il est fort possible que les réserves additionnelles trouvées dans cette région du nord-ouest de l'Alberta s'établiront à près de 5 milliards de barils. Nous disposerons alors d'un pétrole très abondant et bon marché qui pourra même compétitionner celui du Proche-Orient à Montréal et à Fortiori, celui de la Louisiane à Chicago. Il ne faut donc pas se surprendre si l'Alberta exporte actuellement 50% de pétrole de plus qu'il y a 12 mois, surtout si on se rappelle que la région du centre-nord américain augmente chaque année sa consommation de pétrole de 150,000 barils par jour et que la production américaine suffit difficilement à satisfaire la demande.

La diminution des coûts de production, l'augmentation du volume des ventes et une certaine stabilisation des prix devraient permettre aux producteurs canadiens de pétrole de connaître des affaires d'or au cours des prochaines années. Au cours de l'hiver nous sommes d'avis que les actions de Pacific Petroleum, de Central del Rio et de British American Oil possèdent d'excellentes chances de s'apprécier de façon intéressante. Toutes trois ont annoncé un programme imposant de forage dans les endroits stratégiques de la région du lac Rainbow.

N.D.L.R. — M. André Marsan est un analyste financier attaché à la maison Morgan, Ostigny, Hudon.

Cours du du 23 nov. 1966 Cours du du 8 déc. 1966 Gain

	23 nov. 1966	8 déc. 1966	Gain
Pacific Petroleum	\$10.50	\$11.37	\$ 0.87
Banff Oil	15.37	18.87	3.50
Central del Rio	11.00	13.50	2.50
Canadian Export Gas	5.00	5.45	0.45
Canadian Gridoil	6.30	7.00	0.70
Mill City	2.52	2.80	0.28
Ranger Oil	3.50	3.30	0.20
Canadian Homestead	2.30	2.50	0.20

56.49 8.70

soit une appréciation de 15% en 15 jours

RENDREMENT									
SEMAINE EN COURS									
gains	Prix	1966	bas	Titres	Dividendes	6 mois	6 mois	6 mois	6 mois
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
2.3	14.8	34	27	Craln	.60	.72	Dec 2.15	Jun 1.05	32
3.7	17.7	74	51	Credit Fon	1.75	2.00	Dec 3.05	Jun 1.10	54
12.7	5.9	9	5	Credit M-G	.70	.70	Dec 2.61	Jun 1.05	54
9.1	2.5	9	5	Cr Si L	.60	.60	Dec 2.61	Jun 1.05	54
7.0	7.7	73	4	Crestbrook	1.5	1.5	Dec 2.61	Jun 1.05	54
2.5	11.2	136	115	Cr Cork	3.00	3.00	Dec 10.68	Jun 1.05	54
4.3	12.1	63	46	Cr Trust	1.80	2.00	Dec 3.54	Jun 1.05	54
5.7	9.6	16	13	Crows Nest	.75	.75	Dec 1.37	Jun 1.05	54
4.1	14.1	53	48	Cr Miller	2.20	2.20	Dec 1.03	Jun 1.05	54
6.0	11.9	29	20	Cr Z Can A	1.20	1.20	Dec 1.88	Jun 1.05	54
3.6	10.6	16	10	Crush Int	.24	.40	Nov 1.01	Jun 1.05	54
2.4	5.0	170	10	Cynus A	.10	.10	Dec 12.20	Jun 1.05	54
5.4	23	193	110	" 5/2 pld	1.10	1.10	Dec 12.25	Jun 1.05	54
3.1	8.9	174	121	Dale Ross	.35	.40P	Dec 1.44	Jun 1.05	54
6.7	9.1	83	81	" A	.61	.61	Dec 2.05	Jun 1.05	54
7.0	105	90	70	Dalex pld	7.00	7.00	Dec 26.38	Jun 1.05	54
6.3	49	40	30	David Fr	3.00	3.00	Dec 3.00	Jun 1.05	54
3.9	3.4	114	91	De Havill	.16	.16	Dec 1.20	Jun 1.05	54
3.1	12.6	39	27	Delta El	.10	.10	Dec 1.20	Jun 1.05	54
22.2	37	137	137	De Havill	.16	.16	Dec 1.20	Jun 1.05	54
1.7	39.8	25	18	D Ang Inv	.43	.30	Dec 66Apr .44	Jun 1.05	54
5.8	101	83	81	D Bridge	5.00	5.00	Dec 27.53	Jun 1.05	54
5.4	6.2	28	16	D Bridge	.50	.50	Dec 2.72	Jun 1.05	54
1.5	5.9	99	86	D Coal pld	1.03	1.03	Dec 39.27	Jun 1.05	54
6.2	7.7	12	10	D Corset	.60	.60	Dec 1.27	Jun 1.05	54
3.5	11.5	19	16	D Dairies	.65	.60	Dec 1.51	Jun 1.05	54
5.4	5.4	22	22	D Elect	.40	.40	Dec 1.51	Jun 1.05	54
2.9	16.8	19	13	D Elect	.40	.40	Dec 1.51	Jun 1.05	54
6.0	103	99	86	D Fab	5.75	5.75	Dec 24.94	Jun 1.05	54
6.4	5.9	5	5	D Fab	.32	.32	Dec 5.49	Jun 1.05	54
3.4	10.9	29	24	D Foundry	.60	.60	Dec 1.61	Jun 1.05	54
4.7	18.5	16	12	D Glass	.60	.60	Dec 1.61	Jun 1.05	54
3.7	21.5	10	6	D Magnes	.25	.25	Dec .31	Jun 1.05	54
3.8	25.0	11	7	D Magnes	.25	.25	Dec .31	Jun 1.05	54
6.0	40	40	40	D Magnes	.25	.25	Dec .31	Jun 1.05	54
4.0	12.6	16	12	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
6.2	9.0	21	16	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
5.3	21.2	18	14	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
4.7	9.5	38	24	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
5.5	8.7	22	10	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
4.7	8.2	22	10	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
7.1	10	10	10	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
7.9	5.8	9	7	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
2.7	23.7	46	35	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
5.0	8.1	9	7	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
7.9	8.9	9	7	D Steel & C	.40	.40	Dec .34	Jun 1.05	54
36.1	10	10	10	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
26.5	10	10	10	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.7	10.0	24	21	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.7	15.7	48	32	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.6	13.4	9	9	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
6.2	9.9	39	31	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
6.2	25.0	150	150	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
5.1	8.2	37	31	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.5	9.4	16	12	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
9.1	7.4	7	5	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
10.0	4.0	2.00	1.25	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
8.1	7.5	12	8	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
6.3	12.4	8	6	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.2	11.6	6.00	4.00	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
5.4	10.8	113	79	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.9	22.0	31	24	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.8	10.6	51	30	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
28.7	3.50	2.00	1.25	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.8	8.0	8	6	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
1.1	19.1	1	1	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
2.8	5.2	13	14	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
2.4	15.0	33	26	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.1	13.4	154	120	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
59.5	13	9	9	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.4	8.7	19	13	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
6.1	9.4	32	21	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
10.0	13.0	11	8	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.0	5.0	45	30	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
7.3	5.00	3.35	2.00	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.0	8.8	25	22	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
5.0	6.6	6	4	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
7.8	1.35	.60	.40	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.8	7.9	8	6	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
12.7	7.1	44	31	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
7.5	9.7	115	71	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
9.7	3.15	1.85	1.20	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
9.7	3.15	1.85	1.20	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.1	5.4	40	33	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.9	5.3	41	36	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
6.0	13	8	6	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
8.9	5.5	6	4	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.4	11.1	11	8	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
19.1	20.9	146	100	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
46	38	38	38	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
7.1	2.8	12	9	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.2	14.4	13	10	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
5.8	17	13	10	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.8	16	11	8	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.2	15.1	21	15	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
3.3	12.2	32	22	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
28.1	3.75	2.00	1.25	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
1.4	15.0	25	20	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
2.8	14.5	13	10	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
5.0	9.1	12	9	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.7	17.3	19	14	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
5.4	7.3	12	9	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
8.4	2.1	21	16	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.2	14.4	13	10	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
6.1	17	13	10	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
4.0	32	25	20	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54
5.5	92	72	55	Eagle S	.22	.22	Dec .22	Jun 1.05	54

Rapport		1966		Dividendes		RENDREMENT		SEMAINE EN COURS	
gains	Prix	Bene	haut	bas	Titres	payes	6 mois	6 mois	6 mois
100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
7.1	14.0	4	4.00	Hand Chem	.60	.60	Sept .30	4.50	4.50
46.1	8.4	5	5	HandyAndy	.10	.10	Dec .19	7.12	8.12
1.00	37	37	37	Hardee F	.45	.45	66May .03	1.00	5.50
45	23	23	23	Hardee F	.45	.45	66May .03	24	40
2.1	17.4	48	36	Harding C	.65	.80	Oct 1.16	37.14	36.14
2.4	15.3	45	32	Harvey W A	.40	.46	Oct 1.16	33.12	32.14
8.0	6.1	7	5	Harvey W A	.40	.46	May 1.28	13.12	12.14
13.0	2.7	1.45	.50	B	.35	.40	Dec .25	7.9	7.9
6.8	13.0	6.8	3.90	Hawker	.83	.75	Dec .25	4.20	3.90
4.1	12.6	16	9.74	Hayes-Dana	.32	.44	Dec .25	86	86
5.3	11.2	112	112	Hendish pl	.60	.60	66July .85	10.12	11.4
5.9	11.7	117	117	Hinde & D	1.80	1.80	Dec 4.02	11.12	9.7
5.9	11.7	117	117	Holder A	.60	.60	Dec 4.88	56.12	57
2.1	19.6	24.4	16.1	Home O A	.50	.50	Dec 1.19	5.12	2.14
2.4	20.0	24.0	15.2	Ind A & G	.35	.35	Sept 1.19	24.12	24.12
5.6	8.0	3.40	2.50	Horne Pitt	.20	.20	66Apr .30	2.50	2.35
6.8	13.0	26.4	35	H Smith pf	2.00	2.00	July 12w.097	35	35
4.8	9.3	26.12	23	Hubb	.30	.30	Nov 2.39	26.14	25.14
2.5	15.5	17	14.14	Hud Bay C	.39	.37	Nov 2.39	15.12	15.12
1.6	20.4	24.0	15.2	Hughes A	.35	.35	Dec .84	25.14	25.14
5.9	3.7	14	13.3	Hughes O A	.80	.80	June 1.28	13.12	13.12
2.8	9.9	12	11	B	.35	.40	Dec 1.44	11.12	11
6.5	18.2	15	14	Hur & Erie	.31	.40	Dec 1.74	25	25
1.3	17.4	15.14	10.74	Husky O	.15	.15	Sept 1.48	9	9
5.4	5.3	4.9	4.9	6% A	3.00	3.00	Sept 1.59	12	12
5.4	5.3	4.9	4.9	6% B	3.00	3.00	Sept 1.59	49.14	49.14
5.4	5.3	4.9	4.9	C pf	2.87	2.87	Sept 1.59	54	54
5.4	5.3	4.9	4.9	wts			Sept 1.59	5.45	5.10
7.7	4.25	2.75		Imbrex	3.80	4.00	Dec .39	3.10	3.10
3.7	21.2	57.14	129	Imp Life	1.85	2.15	Jun .20	175	173
9.8	15.8	129	129	Imp Tob	.80	.87	Sept 1.28	57.14	57.14
5.2	6.14	5.9	5.9	Ind Acc	1.12	1.20	Jun 1.57	13	13
5.4	11.1	23.14	10.14	Ind Acc	1.12	1.20	Dec 2.01	22.14	21.14
5.9	9.2	74	74	Ind Acc	4.50	4.50	Sept 1.57	74	74
5.4	12.0	7.14	7.14	Ind Acc	1.12	1.20	Sept 1.57	22.14	21.14
6.9	15.5	9.12	8	Ind Acc	.31	.31	Oct .48	5.14	5.14
4.9	10.7	4.70	2.80	Ind Min	.50	.60	Dec .56	9.14	9.14
1.3	11.9	10	7.14	Ind Wire	.50	.50	Sept 1.44	4.50	4.50
3.4	14.8	10.12	7.14	Ingersoll A	.12	.12	Jun .40	8	8
1.5	15.8	2.15	1.5	Inglis	1.00	1.00	Jun .40	17	17
2.5	14.5	20.12	15.12	Ind N Gas	1.12	1.20	66Jun .54	2.00	1.90
1.20	25	25	25	Inspiration	.40	.40	Dec .13	15.14	15.14
3.9	10.6	24	20	Int CityG	.40	.40	Jun .82	25	25
6.6	14	22	22	Int All Dev	.80	.80	Dec 1.98	20	20
1.1	43.6	28.12	20	Int Bronze	.80	.80	Dec 1.98	21.12	22
3.3	11.7	14.1	11.7	L.B.M.	6.00	4.00	Sept 1.70	409	409
3.1	18.4	10.14	9	Int Min's	1.05	1.50	Sept 1.70	64.14	64.14
6.1	6.9	17.12	13	Int Nick	3.05	2.80	66Sept .01	9.14	9.14
4.5	13.7	17.12	13	Int Paint	1.00	1.00	Dec 1.52	13	13
4.8	15.0	17.12	13	Int Paper	1.25	1.25	Dec 1.52	27.14	28
4.8	15.0	17.12	13	Int Paper	1.25	1.25	Sept 1.71	28	28
1.75	43	43	43	Int Prov	1.32	1.32	Sept 1.71	25.12	24
4.4	20.9	8.12	7.14	Int Steel	3.45	3.70	Sept 1.71	27.12	27.12
5.9	4.4	25.12	15.12	Int Steel	3.45	3.70	Dec 4.00	87.14	87.14
6.4	15.6	5.12	4.04	Inv Found	2.45	2.60	Jun 2.26	19.14	19.14
4.2	13.9	16	16	Inv Group	.69	.69	Jun .33	11.12	11.12
4.9	15.7	23	19.12	Island Tel	.80	1.00	Jun .33	20	20
4.1	10.1	16	11	ITL Ind	.42	.50	Aug 1.20	9	9
8.1	25.12	20.12	20.12	ITL Ind	1.52	1.62	Nov 1.21	12.14	12.14
7.1	15	10	10	Jam Ps	.60	.80	Nov 12.28	11.14	11.14
1.9	2.5	3.55	3.55	James U St	.70	.70	Jun 12m 2.19	3.95	3.90
1.6	27.4	37.12	37.12	Jeff Pet	.30	.40	Dec .99	25.14	24.14
1.1	18.8	5.59	3.65	Job Club	.16	.20	Sept .90	17.14	17.14
6.8	10.74	8.12	8.12	K J Club	.16	.20	Nov .21	24.14	24.14
6.8	10.74	8.12	8.12	K J Club	.16	.20	Nov .21	24.14	24.14
6.8	10.74	8.12	8.12	K J Club	.16	.20	Nov .21	24.14	24.14
5.3	8.9	6	4.50	K Doug A	.25	.25	Nov 3.36	4.76	4.75
3.9	18.0	19.14	10.14	Kelsey Whi	.50	.50	Aug .71	12.14	12.14
5.7	11.4	7.4	4.05	Kentling	.30	.30	66Sept .46	5.14	5.14
5.7	11.4	7.4	4.05	Kentling	.30	.30	66Sept .46	5.14	5.14
3.6	14.1	18.14	16	Labatt	.65	.65	Dec 1.29	18.14	18.14
10.0	4.1	9	7.5	Laf Cem	.32	.32	July .90	4.75	4.75
9.3	7.3	7.34	7.34	Laf Cem	.32	.32	Sept .41	4.75	4.75
6.7	8.0	12	8.14	Lakeland	.60	.60	Jun .60	8.14	8.14
6.1	23.0	8.14	8.14	Lakeland	.60	.60	Jun .60	8.14	8.14
7.1	7.12	3.20	3.20	L Ont Cem	1.08	1.08	Dec .51	3.75	3.75
6.7	6.0	20	18	Lambt A	1.20	1.20	Jun .05d	.01	.01
6.6	11.2	7.14	4.50	Lam Loan	.32	.32	Dec .30	1.14	1.14
3.6	13.6	17.12	11.12	Lamont A	.90	.95	Jun .92	11.14	11.14
3.6	18.1	17.12	13.14	Laure Sec	.45	.45	Jun .92	12	12
5.0	26	23	23	Lew J	1.20	1.20	Jun .92	4.20	4.20
4.4	6	11.14	8.14	L Lail-Lec	.43	.43	Jun .92	11.14	11.14
15.0	19.14	14.14	14.14	Levy	.25	.25	Jun .92	11.14	11.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12	17.12	Lewis	1.10	1.10	Jun .92	10.14	10.14
6.0	21.12	17.12							

Une récession en 1967 est possible

Dans le dernier bulletin mensuel du Bank Credit Analyst, les conseillers en placements Bolton-Tremblay sont d'avis que le crédit continuera à être très restreint au cours des prochains mois. Rien, dans l'analyse des tendances actuelles, ne permet d'entrevoir un relâchement du crédit. Dans le passé, les périodes de restriction du crédit ont été de courtes durées, mais la restriction actuelle apparaît être le résultat d'une expansion trop rapide de la masse monétaire au cours des cinq dernières années. La Bank Credit Analyst rejette

les prévisions simplistes des économistes qui se disent optimistes quant à 1967. Beaucoup de gens prévoient que le produit national brut américain augmentera de 3 à 7% l'an prochain. Cette hypothèse est basée sur l'appréhension qu'il n'y aura pas de liquidations des inventaires ou de baisse importante des investissements. Le bulletin fait cependant remarquer qu'en aucun temps de l'histoire économique, l'économie s'est comportée comme certains économistes le prévoient. On accumule des inventaires certes, mais, l'accumulation ne se corrige pas

d'elle-même et elle entraîne fatalement une liquidation. Il en est de même des investissements: on ne saurait assister à une hausse soutenue des investissements sans que ceux-ci fléchissent considérablement à un moment donné. Il serait dangereux selon le Bank Credit Analyst de prévoir le comportement de l'économie en 1967, simplement en assumant que la hausse des investissements, la consommation et le niveau des inventaires continueront à évoluer comme actuellement. Au troisième trimestre de cette année, on a d'ailleurs enregistré, pour

la première fois dans la période actuelle d'expansion économique, une baisse des investissements.

Les premiers signes d'une récession économique commencent simplement à se manifester et il faudra encore plusieurs mois pour que les milieux d'affaires en soient convaincus.

Les statistiques officielles ne reflètent pas encore une baisse de l'économie, car la hausse des dépenses des gouvernements a compensé la baisse de l'activité économique dans le secteur privé. Les dépenses de la guerre du Vietnam en particulier contribueront moins à surcharger l'économie, tel que ce fut le cas au début de cette année. Ces dépenses ne seront peut-être pas suffisantes pour compenser

complètement la baisse dans le secteur privé.

Normalement, les marchés boursiers anticipent longtemps d'avance les fluctuations de l'économie. Le marché se rajuste à la baisse, avant que l'économie traverse vraiment une récession et de même, il commence à se raffermir bien avant qu'une nouvelle période de prospérité s'amorce. C'est généralement ce qui se passe lorsque les récessions sont de courtes durées. L'investisseur ne sait pas encore ce qu'il attend finalement. La baisse du marché, de janvier à octobre, s'est effectuée par vagues de pessimisme. Jusqu'ici, à chaque fois que l'enthousiasme a repris sur les marchés boursiers, de nouvelles ombres au tableau ont entraîné un mouvement de liquidations des valeurs et la bourse s'est retrouvée à un niveau plus bas que précédemment. Si la restriction du crédit se poursuit encore longtemps, la reprise actuelle des cours à la bourse devrait être de courte durée.

Il est cependant trop tôt pour porter un jugement valable sur le temps que durera la restriction du crédit. Il n'y a pas de doute que si au cours de la reprise actuelle des cours, en assistant à un déblocage des marchés financiers, le terrain serait favorable à une reprise soutenue des cours. Mais selon la firme Bolton Tremblay, il faudra attendre les prochains mois pour avoir une juste idée de la situation. Entre temps, il vaut mieux regarder la hausse des cours comme un phénomène passager.

Entrevue...

(Suite de la page 14)

naires du fonds tels que la vérification, les honoraires du fiduciaire et le coût des imprimés. En pratique, les deux formules reviennent au même. La première formule, celle du 1%, est plus simple, plus facile à comprendre et plus juste pour les participants.

M. Lemay, que pensez-vous qu'il adienne si les recommandations de la S.E.C. deviennent loi?

(A. Lemay) C'est fort simple. Pour qu'un fonds survive dans de telles conditions, il faudra qu'il soit un géant et réduise au minimum ses dépenses. On assistera donc à une concentration des fonds mutuels en un petit nombre d'entreprises, qui, étant trop grosses, auront de la misère à investir les forts montants qu'il détiendront, sans trop influer sur le marché. Les fonds perdront de leur souplesse, leur performance sera moindre. Ce que l'investisseur économisera en droits d'entrée, il le reperdra rapidement sur le plan de l'appréciation.

Au Canada, on aboutira à un nombre encore plus restreint de fonds. Enfin, le petit investisseur sera délaissé par les fonds au profit de ceux qui ont déjà accumulé une épargne appréciable.

MARION, ROBIC & ROBIC

ci-devant
MARION, MARION
fondée en 1892

- Brevets d'invention
- Marques de commerce
- Droits d'auteur en tous pays

2100, rue Drummond
MONTREAL 25
Tél.: 288-2152-53-54

RENDEMENT										RENDEMENT									
Rapport					Rapport					Rapport					Rapport				
gains	Pris	1966	1966	1966	gains	Pris	1966	1966	1966	gains	Pris	1966	1966	1966	gains	Pris	1966	1966	1966
haus	bas	haus	bas	haus	haus	bas	haus	bas	haus	haus	bas	haus	bas	haus	haus	bas	haus	bas	haus
6.5	15.9	16 1/2	11 1/2	Metro S	6.5	15.9	16 1/2	11 1/2	Metro S	6.5	15.9	16 1/2	11 1/2	Metro S	6.5	15.9	16 1/2	11 1/2	Metro S
6.2	4.9	14 1/2	10 1/2	Mex Light	6.2	4.9	14 1/2	10 1/2	Mex Light	6.2	4.9	14 1/2	10 1/2	Mex Light	6.2	4.9	14 1/2	10 1/2	Mex Light
8.5	12.1	10 1/2	10 1/2	Mex Light	8.5	12.1	10 1/2	10 1/2	Mex Light	8.5	12.1	10 1/2	10 1/2	Mex Light	8.5	12.1	10 1/2	10 1/2	Mex Light
6.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	6.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	6.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	6.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
6.7	2.4	19 1/2	12 1/2	Mex Light	6.7	2.4	19 1/2	12 1/2	Mex Light	6.7	2.4	19 1/2	12 1/2	Mex Light	6.7	2.4	19 1/2	12 1/2	Mex Light
7.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	7.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	7.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	7.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light
3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light	3.3	15.0	15 1/2	10 1/2	Mex Light
2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light	2.1	10.4	2.00	10 1/2	Mex Light
9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4	1.00	10 1/2	Mex Light	9.2	8.4								

Hausse de 28 p.c. des prêts de la B.E.I.

Au cours de l'exercice financier terminé le 30 septembre 1966, la Banque d'expansion industrielle a autorisé 2,334 prêts, représentant une somme globale de \$122.6 millions, à des entreprises canadiennes. Voilà ce que révèle le vingt-deuxième rapport annuel de la Banque, publié aujourd'hui. Comparativement à l'exercice financier 1965, ces chiffres montrent qu'il y a eu une augmentation de 6% en ce qui concerne le nombre, et de 28% pour ce qui est de la valeur des prêts consentis par la Banque.

En date du 30 septembre, les prêts en cours ou sur le point d'être déboursés s'élevaient à \$349.7 millions et le nombre d'entreprises ayant bénéficié de ces prêts à 7,868 comparativement à \$296.9 millions et 6,961 clients à la fin de l'exercice précédent.

Dans son rapport annuel, le président de la Banque, M. Louis Rasminsky, signale que, quoique son volume d'affaires ait continué de s'accroître à un rythme modéré durant l'année, la Banque a fait un examen rigoureux de toutes les demandes qu'elle a reçues pour des montants élevés en tenant compte des pressions que subissait l'économie durant cette période. Il y mentionne que le nombre des prêts de \$25,000 ou moins a constitué 45% de l'ensemble des prêts consentis et que le nombre des prêts de \$100,000 ou moins s'est établi à 91%. Le montant moyen des prêts a été de \$53,000.

Parmi les clients de la Banque,

le groupe le plus nombreux durant l'exercice 1966 a été celui des entreprises de fabrication qui ont obtenu 36% des prêts accordés. Suivent les commerces de gros et de détail avec 23%, puis l'industrie touristique avec 12%.

Les \$123 millions que la Banque a prêtés durant l'année ont aidé au financement de divers projets d'un coût total de \$175 millions. Ces prêts ont été affectés, dans une proportion de 77%, à l'achat de terrains et de bâtiments, de pièces de machinerie et d'outillage.

Au cours de l'année, la Banque a divisé ses succursales de Toronto et de Montréal, deux des plus grandes, en quatre succursales dis-

tinctes, portant ainsi à vingt-huit le nombre de ses succursales à travers le pays.

M. Rasminsky ajoute que la Banque poursuit ses efforts pour renseigner les hommes d'affaires sur les services qu'elle met à leur disposition. Des représentants de la Banque visitent régulièrement les endroits éloignés des centres où sont situées ses succursales.

plus de \$25,000,000 à une valeur réelle de \$6,685,000. Les créances sans garantie se chiffrent à \$23,627,000 alors que \$4,095,000 sont disponibles pour régler ces créances.

ERRATA

Dans l'article intitulé Halte-là! les mascontains sont là, paru dans notre livraison du cinq décembre, en page 10, le nom de la compagnie Benmor Inc. a été cité comme étant Bonnor. Nous regrettons l'ennui que cela a pu causer aux dirigeants de la compagnie et à nos lecteurs.

FONDS MUTUELS

Service de F.I. Dupont & Co.

Fonds	1965-66	1966-67
Affiliated Fund Inc. Com.	7.84	8.48
American Business Shares	3.50	3.79
Andree Equity	3.13	3.42
All Canadian Com.	6.61	7.24
All Canadian Div.	8.34	9.14
American Growth	5.24	5.73
Associated Investors	5.02	5.07
Beaubron Corp.	35.79	38.86
Boston Fund Ltd.	8.91	9.74
Bullock Fund Ltd.	13.53	14.83
Canada Growth Fund	5.61	6.16
Canada Security Fund	4.81	5.29
Can. Gas & En. Fund Pfd.	10.17	11.15
Canadian Investment Fund	3.64	4.00
Canadian Trustee Inc. Fund	4.52	4.94
Canafund Co. Ltd.	47.35	49.72
Cham. Mutual Fund of Cda	6.38	6.93
Collective Mutual Fund	5.27	5.73
Commonwealth Intl.	9.33	10.22
C. I. Leverage	8.76	9.60
Corporate Investors	5.27	5.76
Div. Income Shares Ser. "A"	1.27	1.40
Div. Income Shares Ser. "B"	4.97	5.46
Dividend Shares	3.37	3.69
Dominion Compound Fund	4.02	4.37
Dom. Com. Fund (non-res.)	3.84	4.17
Dominion Dividend Fund	3.01	3.27
Dreyfus Fund Inc.	12.57	13.73
Dynamic Fund	12.28	12.40
Dominion Equity Inv. Ltd.	5.35	5.57
Entarea	4.66	4.71
European Growth Fund	6.01	6.57
Federated Financial	4.63	5.06
Federated Growth	6.18	6.75
Fonds Collectiv. "A"	6.43	6.99
Fonds Collectiv. "B"	5.09	5.25
Fonds Collectiv. "C"	7.45	8.10
Fonds Desjardins "A"	4.45	—
Fonds Desjardins "B"	4.70	—
Fonds Mutuel Adanac	2.39	2.61
The Fraser Fund Inc.	9.82	9.87
G I S Compound	7.32	8.00
G I S Income	3.47	3.79
Group Inc.	3.47	3.79
Growth Equity Fund	4.65	5.08
Growth Oil & Gas	13.73	—
Guardian Growth Fund	4.54	4.94
Harvard Growth Fund	8.86	9.64
Incorporated Investors	—	—
Investors Growth	8.45	9.19
Investors Inter. Mutual	5.69	6.19
Investors Mutual of Canada	4.61	5.01
Keystone of du Canada	7.52	8.26
Keystone Custodian S-1	20.24	22.08
Keystone Custodian S-4	5.36	5.86
Keystone Custodian K-2	5.86	6.40
Le Fonds P.E.P.	3.89	4.23
Mass Invest. Trust	15.81	17.28
Mass Invest. Growth Stocks	10.44	11.41
Molson M. Fund	3.41	3.48
Mutual Bond	8.24	8.61
Mutual Accumulating Fund	4.83	5.28
Mutual B I F	5.32	5.56
Mutual Income Fund	5.73	6.27
Natural Resources	6.07	6.63
One William Street	15.94	—
Prêt et Revenu Mutuel	6.48	7.08
Provident Mutual Fund	5.70	6.20
Putnam Growth Fund	10.86	11.87
Radisson R.I.	4.18	4.59
Regent Fund Ltd.	7.55	8.25
Research Investing Corp.	14.51	15.85
Sav. Invest. Mut. of Cda	6.48	7.08
Exec Fund of Canada Ltd.	6.38	6.70
Television Electronics	8.61	9.38
Timed Investment Fund	6.01	6.46
United Accum. Fund	8.65	9.45
Univ. Svgs. Equity Fund Ltd.	4.78	5.22
Wellington Fund Inc.	12.87	14.03
Western Growth Fund Ltd.	4.86	5.31
York Fund of Cda	3.08	3.35

MINES ET PÉTROLES

Ventes

Haut Bas Ferme Variations

1965-66 1966-67

Acadia 78 4 4 4 4

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Alcan 100 13 12 12 12

Sales

1000 High Low Close Chge. High Low

1965-66 1966-67

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Copper 1305 17 16 16 1/2 +1 23 1/2

Sales

1000 High Low Close Chge. High Low

1965-66 1966-67

Midwest 109 20 18

Baisse de la production d'acier durant les dernières semaines

La compagnie Dosco a commencé à congédier une partie importante de son personnel, à cause d'une diminution de la demande d'acier, tant sur le marché domestique qu'international. La compagnie se ressent aussi de la fermeture de ses usines de Montréal où une grève a été déclenchée le 21 octobre dernier. Lundi dernier, la Dosco annonçait que de deux à trois cents employés seraient mis à pied à Sydney, en Nouvelle-Ecosse. Dosco déclarait à ce moment-là que la demande sur le marché international avait beaucoup faiblit. Dosco exporte principalement des produits-marchand dont des rails de chemin de fer. La semaine auparavant, Dosco avait aussi annoncé 144 mises à pied, à cause d'une chute de la demande d'acier au Canada.

Une des deux fournaies de Syd-

ney demeurera fermée au moins jusqu'en février prochain. A Sydney, la compagnie produira seulement à 63 p.c. de sa capacité. L'usine de Contrecoeur fonctionne aussi au ralenti. A cet endroit, Dosco a renvoyé 40 employés. Au lieu de fonctionner 16 heures par jour, l'usine de Contrecoeur ne travaillera plus que 8 heures par jour. Le laminoir de Contrecoeur travaillera à moins de 50 p.c. de capacité.

Le laminoir de Contrecoeur qui a été inauguré l'an dernier, avait causé une forte diminution des revenus de la compagnie et Dosco a commencé à omettre le paiement d'un dividende dès le printemps dernier. Dosco ne publie pas de résultats trimestriels, si bien qu'il est difficile de savoir si les profits se sont quelque peu rétablis.

Aux usines de Montréal, 1,000

employés de la compagnie ont débrayé le 21 octobre dernier. Ces employés demandent la parité de salaires entre Dosco et la Steel Company de Hamilton. Les employés de l'acier de Hamilton sont considérés comme les mieux payés en Amérique du Nord.

Les trois grands de l'acier, Stelco, Algoma et Dofasco ont aussi remercié des employés. Dans la plupart des cas, il s'agissait d'employés qui avaient été engagés quelque mois auparavant. Chez Steel Company of Canada, 650 des 12,000 employés de la compagnie ont été remerciés. La direction de la Stelco a déclaré que la production avait du être réduite temporairement à la suite d'une accumulation d'inventaires chez les clients de la compagnie durant l'été, au moment où on s'attendait à une grève.

150 des 8,500 employés d'Al-

goma Steel sont maintenant privés d'ouvrage et un autre groupe de 150 pourrait être bientôt renvoyé. Jusqu'ici, seulement 75 des 7,000 employés de la Dofasco ont été congédiés.

Aux Etats-Unis, après une baisse persistente de la production d'acier, les conditions économiques sont maintenant plus favorables et on enregistre une hausse de la production. Comparativement à l'an passé, cette hausse n'est que de 1.85 p.c. Au trois décembre dernier, l'industrie américaine de l'acier travaillait à 86.7 p.c. de sa capacité, alors qu'un an auparavant, l'industrie ne travaillait qu'à 77 p.c. de sa capacité. Durant le mois de novembre, le coefficient d'utilisation de la capacité a atteint 91.3 p.c.

Au Canada, malgré une augmentation substantielle de la capacité de

production, la production d'acier en 1966 est demeurée pratiquement la même que celle de l'an dernier. La hausse est de seulement 0.3 p.c. Alors qu'au 4 décembre 1965, l'industrie canadienne de l'acier fonctionnait à 96.1 p.c. de sa capacité, elle ne travaille plus maintenant qu'à seulement 77.3 p.c. C'est là le plus bas taux d'opération jamais enregistré cette année, en excluant bien entendu la période de grève à la Stelco. Au cours des neuf dernières semaines, la production, par rapport aux périodes correspondantes de 1965, a baissé continuellement.

Cependant, il faut reconnaître que le coefficient d'utilisation de la capacité de production qui, au trois décembre, était de 77.3 p.c. peut varier fortement d'une semaine à l'autre. Ce coefficient est la moyenne de la semaine terminée au trois décembre. Durant le mois de novembre, le coefficient d'utilisation a varié entre 85.8 p.c. et 80.1 p.c.

Deux banques et RoyNat...

Lors de leur déposition devant le comité parlementaire chargé d'étudier la loi des banques, M. W. Earle McLaughlin, président de la Banque Royale du Canada et M. Louis Hébert, président de la Banque Canadienne Nationale, ont fait d'intéressantes remarques sur RoyNat qui s'est spécialisée dans les prêts à long terme aux entreprises, comme le fait la Banque d'Expansion Industrielle, devrait probablement hausser ses taux d'intérêts, si elle ne jouissait pas du support de la Banque Royale et de la Banque Canadienne Nationale. RoyNat est la propriété de cinq institutions financières. La Banque Royale détient 41% des actions, la Banque Canadienne Nationale 35% et les sociétés de fiducie, Trust Général du Canada, Montréal Trust et Canada Trust, se partagent à part égale 25% des actions. C'est la première fois que deux banques à charte s'unissent pour établir une compagnie. L'ensemble des banques à charte ont cependant fondé par le passé des compagnies.

M. McLaughlin a révélé que RoyNat a pu obtenir ses fonds, en payant généralement un quart de 1% de moins qu'elle aurait dû payer dans d'autres circonstances.

La nouvelle loi des banques qui est présentement à l'étude, ordonne aux banques à charte de réduire à 10% leur participation dans tout autre compagnie d'ici le premier juillet 1971. La loi actuelle interdit simplement à une banque à charte de contrôler d'une façon absolue une autre compagnie.

Les deux banquiers ont demandé que RoyNat soit considérée comme une institution exempte de la clause de 10% de la nouvelle loi des banques. RoyNat a été fondée pour suppléer justement aux carences de la loi actuelle qui interdit aux banques d'emprunter à long terme sous forme de débetures ou d'obligations. Une institution financière qui ne peut emprunter à long terme, est malvenue de prêter à long terme. De plus, le plafond de 6% et l'interdiction aux banques de prêter à long terme. De plus, le plafond de 6% et l'interdiction aux banques de prêter sur hypothèque limitent sérieusement les possibilités de prêter à long terme. Le cas de RoyNat n'est pas unique puisque d'autres institutions bancaires ont aussi participé à la formation de société de financement pour aider la petite entreprise. Cependant RoyNat qui fut fondée en 1962, était la première expérience des banques dans ce domaine. La compagnie dont l'actif dépasse \$86 millions est la plus importante société de financement où des banques participent.

La Banque de Nouvelle-Ecosse

135ème RAPPORT ANNUEL—1966

RAPPORT CONDENSÉ, 31 OCTOBRE 1966

ACTIF	1966	1965
Encaisse, compensation, exigibilités des banques - - - - -	\$ 574,944,561	\$ 535,437,933
Valeurs - - - - -	538,516,502	531,249,100
Prêts à vue - - - - -	127,215,415	186,777,153
Actif immédiat (total) - - - - -	\$1,240,676,478	\$1,253,464,186
Autres prêts et escomptes - - - - -	2,256,636,931	1,907,559,184
Acceptations et lettres de crédit - - - - -	78,787,181	71,537,085
Immeubles de la banque - - - - -	44,289,764	43,076,578
Compagnies subsidiaires - - - - -	10,845,840	10,784,420
Autres valeurs actives - - - - -	1,471,382	1,287,520
	<u>\$3,632,707,576</u>	<u>\$3,287,708,973</u>
PASSIF		
Dépôts - - - - -	\$3,394,220,942	\$3,061,027,714
Acceptations et lettres de crédit en cours - - - - -	78,787,181	71,537,085
Autres créances - - - - -	10,238,818	9,283,840
Total dû au public - - - - -	\$3,483,246,941	\$3,141,848,639
Capital versé - - - - -	30,000,000	30,000,000
Fonds de réserve - - - - -	118,000,000	115,000,000
Bénéfices non répartis - - - - -	1,460,635	860,334
	<u>\$3,632,707,576</u>	<u>\$3,287,708,973</u>

ÉTAT DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS ANNÉE D'EXERCICE PRENANT FIN LE 31 OCTOBRE

Bénéfices moins réserves pour amortissement et imprévus - - - - -	\$ 23,600,301	\$ 20,996,802
Impôt sur le revenu - - - - -	11,900,000	10,550,000
Bénéfices nets - - - - -	\$ 11,700,301	\$ 10,446,802
Dividendes déclarés - - - - -	8,100,000	7,800,000
Bénéfices non répartis - - - - -	\$ 3,600,301	\$ 2,646,802
Bénéfices non répartis (report) - - - - -	860,334	1,213,532
	<u>\$ 4,460,635</u>	<u>\$ 3,860,334</u>
Transfert au fonds de réserve - - - - -	3,000,000	3,000,000
Solde des bénéfices non répartis - - - - -	\$ 1,460,635	\$ 860,334

F. WILLIAM NICKS, *Président du Conseil et Président*
GORDON J. TOUCHIE, *Directeur Général en Chef*
Bureaux administratifs: 44 King Street W., Toronto, Canada



Plus de 750 bureaux au Canada ainsi qu'à Londres
Glasgow • Dublin • Rotterdam • Beyrouth • New
York • Chicago • Houston • Los Angeles • Buenos
Aires • Munich • Tokyo • Bahama • Les Antilles

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- F. WILLIAM NICKS, Toronto, Président du Conseil et Président
JOHN S. PROCTOR, Toronto, Adjoint au Président du Conseil et Vice-Président Exécutif
THOMAS A. BOYLES, Toronto, Vice-Président Exécutif
FRED B. BROWN, Vancouver, Vice-Président, La Banque de Nouvelle-Ecosse, Président, Vanwest Logging Co. Ltd.
WILLIAM C. HARRIS, Toronto, Vice-Président, La Banque de Nouvelle-Ecosse, Président du Conseil, Harris & Partners Limited.
DONALD McINNES, C.R., LL.D., D.C.L., Halifax, Vice-Président, La Banque de Nouvelle-Ecosse, Associé principal, McInnes, Cooper and Robertson.
L'HON. JOHN B. AIRD, C.R., Toronto, Associé, Edison, Aird & Berlis.
LEWIS H. M. AYRE, St-Jean, Terre-Neuve, Président, Ayre & Sons, Limited.
ALBERT T. BAKER, Calgary, Directeur général, Alberta Wheat Pool
G. MAXWELL BELL, Calgary, Président du Conseil, F. P. Publications Limited.
JOHN R. BRADFELD, LL.D., Toronto, Président du Conseil et Directeur Exécutif en Chef, Noranda Mines Limited.
E. DELWIN BROCKETT, Pittsburg, E.U., Président du Conseil et Directeur Exécutif en Chef, Gulf Oil Corporation.
W. HERMAN BROWNE, Toronto, Président, Moore Corporation, Limited.
E. JACQUES COURTOIS, C.R., Montréal, Associé, Chisholm, Smith, Davis, Anglin, Laing, Weldon & Courtois
ROBERT L. DALES, Toronto, Directeur
VISCOUNT ELVEDEN, Dublin, Eire, Président du Conseil, Arthur Guinness Son & Co. Ltd.
COLONEL JOHN D. FRASER, V.D., C.D., Prembroke, Ont., Vice-Président, Snelling Paper Sales Limited.
C. SYDNEY FROST, M.C., D.C.L., Toronto, Directeur
CHARLES HAY, LL.D., Toronto, Président et Directeur Exécutif en Chef, The British American Oil Company Limited.
L'HON. SALTER A. HAYDEN, C.R., LL.D., Toronto, Associé principal, McCarthy & McCarthy.
HENRY R. JACKMAN, C.R., Toronto, Président du Conseil, The Empire Life Insurance Company.
JOHN J. JODREY, Hantsport, N.E., Vice-Président et Directeur Administratif, Minas Basin Pulp & Paper Co. Ltd.
SIR DENYS LOWSON BT., Londres, Angleterre, Président du Conseil et Directeur Administratif, Australian Estates Company Limited.
L'HON. NORMAN A. M. MACKENZIE, C.M.G., M.M. et BAR, C.R., LL.D., Vancouver, Président Honoraire et Professeur Honoraire de Droit International à l'Université de la Colombie-Britannique.
A. BARNET MACLAREN, Ottawa, Président, MacLaren Power & Paper Company.
JOHN L. MCCARTHY, Toronto, Vice-Président, The Canada Life Assurance Company.
CYRUS H. McLEAN, Vancouver, Président du Conseil, British Columbia Telephone Company.
SIR BRIAN MOUNTAIN, BT., Londres, Angleterre, Président du Conseil, Eagle Star Insurance Company Ltd.
L'HON. J. LEONARD O'BRIEN, LL.D., D.C.L., PH.D., South Nelson, N.B., Directeur.
THOMAS F. RAHILLY, Toronto, Président du Conseil Honoraire, Canada Iron Foundries Limited.
W. HAROLD REA, LL.D., F.C.A., Toronto, Industriel
WILLIAM H. C. SCHWARTZ, Halifax, Président, W. H. Schwartz & Sons Ltd.
FRANK H. SHERMAN, Hamilton, Président et Directeur Exécutif en Chef, Dominion Foundries and Steel, Limited.
C. GORDON SMITH, LL.D., Winnipeg, Vice-Président, The Monarch Life Assurance Company.
DONALD G. WILLMOT, St-Catharines, Ontario, Président, Anthes Imperial Limited.
CHARLES N. WILSON, Saint-Jean, N.B., Président, The Standard Dredging Co. Limited.



*"Petit poisson deviendra grand
Pourvu que Dieu lui prête vie."
—La Fontaine*

Domtar et La Fontaine sont d'accord

C'est pourquoi Domtar construit actuellement à Baie Trinité et à Rivière Madeleine, sur les deux rives du Bas Saint-Laurent, deux établissements destinés à l'élevage du saumon de l'Atlantique. Depuis quelque temps, Domtar s'inquiétait de voir le saumon se faire de plus en plus rare dans nos rivières. Aussi a-t-elle décidé de prendre des dispositions pour empêcher ce délicieux poisson de disparaître. Quand ils seront en pleine activité, les deux établissements piscicoles du bas Saint-Laurent produiront annuellement 165,000 saumoneaux qui feront un jour la joie des pêcheurs sportifs et professionnels. Dans quelques années, petit poisson sera devenu grand... assez grand pour figurer dans une histoire de pêche et les saumons continueront encore longtemps à peupler nos rivières.



Domtar s'intéresse depuis longtemps à toutes les formes de conservation. Pour conserver les produits, par exemple, elle fournit une grande variété d'emballages. Les "canettes en fibre", innovation de Domtar, sont maintenant couramment utilisées pour les huiles à moteur. Et les divisions de l'emballage de Domtar sont en première place au Canada pour la conception



et le perfectionnement de tout ce qui sert à emballer, depuis le sac de papier jusqu'aux contenants d'expédition et aux plateaux de plastique pour emballer les biscuits. Domtar en est à ses débuts en pisciculture mais, avant de loger les poissons, elle a contribué depuis longtemps à loger les humains par l'intermédiaire de ses multiples produits. Tous les matériaux de construction de



Domtar sont devenus synonymes de qualité partout au Canada: les briques d'argile cuites au four Domtar, les tuiles à plafond décoratives Domtar, les planches murales "Gyproc", les bardeaux et les matériaux isolants Domtar pour couvertures et parois, les lamellés décoratifs "Arborite".

Ce n'est là qu'un bref aperçu des multiples réalisations de Domtar, une des plus importantes entreprises détenues par des Canadiens. Domtar compte un personnel de plus de 21,000 employés dans ses 283 établissements situés au Canada et à l'étranger. Chaque année, les exportations de Domtar enrichissent notre économie de millions de dollars et font avantageusement connaître des produits canadiens de qualité dans le monde entier.

DOMTAR
DOMTAR LIMITED

Un monde de produits à la mesure du monde